



Rapport Financier Semestriel

30 juin 2023



P2 Faits Marquants & Chiffres Clés

P3 Normes, Principes & Méthodes Comptables appliquées par le Groupe

P5 États Financiers Consolidés IAS/IFRS

P10 Gouvernance, Déontologie & Gestion Des Risques

P15 Comptes Sociaux



Le 19 septembre 2023 le Directoire du Crédit Agricole du Maroc, réuni sous la Présidence de Monsieur Mohammed FIKRAT, a examiné l'évolution de l'activité de la banque et a arrêté les comptes au 30 juin 2023. Cet arrêté a été examiné par le Comité d'Audit lors de sa réunion du 25 septembre 2023.

FAITS MARQUANTS

Durant le premier semestre 2023, le Crédit Agricole du Maroc a consolidé son engagement envers sa clientèle de prédilection en multipliant les interventions et les offres à même de servir au mieux les agriculteurs, l'agro-industrie et le monde rural dans sa globalité, chacun selon ses besoins spécifiques respectifs, tout en veillant à la diversification de l'offre au profit des autres secteurs de l'économie.



Participation du Crédit Agricole du Maroc au programme gouvernemental de lutte contre les effets de la sécheresse

Le Crédit Agricole du Maroc s'est engagé dans la mise en œuvre des efforts du gouvernement, en application des Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste, visant à soutenir l'ensemble des composantes et des acteurs du secteur agricole et du monde rural à travers :

- Le financement des opérations d'importation d'un ensemble de produits agricoles tels que les céréales, l'orge, les aliments du bétail, ainsi que le cheptel, ce qui a permis aux opérateurs du secteur de répondre aux besoins du marché national ;
- La structuration de produits de financement adaptés pour atténuer les effets du déficit hydrique.

Augmentation de capital du Crédit Agricole du Maroc

Le premier semestre 2023 a été marqué par le renforcement des Fonds Propres de la banque à travers une augmentation de capital de 1,3 milliards de dirhams.

Cette augmentation de capital permettra au Crédit Agricole du Maroc de poursuivre sa dynamique d'accompagnement du secteur agricole, de l'agro-industrie et du monde rural en général, conformément aux objectifs et aux priorités arrêtés par les stratégies nationales en la matière.

Nomination de Monsieur Mohammed FIKRAT à la Présidence du Directoire du Crédit Agricole du Maroc

La cérémonie de passation des pouvoirs entre M. Mohammed FIKRAT, nommé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et son prédécesseur M. Nouredine BOUTAYEB, s'est déroulée le mercredi 24 mai 2023 à Rabat, sous la Présidence de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, M. Mohammed SADIKI.

Convention CAM/AMICA

Signature d'une convention de partenariat entre l'Association Marocaine pour l'Industrie et le Commerce de l'Automobile, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et le Crédit Agricole du Maroc en vue de la mise en place d'un dispositif financier adapté pour la filière.



CHIFFRES ET INDICATEURS CLÉS

Crédits distribués (En milliards MAD)



Épargne collectée (En milliards MAD)



DYNAMISATION DU FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE & RENFORCEMENT DE LA COLLECTE DES RESSOURCES CLIENTÈLE

À fin juin 2023, le Crédit Agricole du Maroc porte l'encours consolidé des crédits distribués à 108 milliards de dirhams en poursuivant le financement de sa clientèle de prédilection, à savoir, les agriculteurs, les agro-industriels et le monde rural en général et en étoffant la gamme de produits et de services destinés aux autres secteurs de l'économie.

Aussi, l'encours consolidé de l'épargne mobilisée par le Crédit Agricole du Maroc ressort à 104 milliards de dirhams, en progression de 4% par rapport au 30 Juin 2022 où ledit encours ressortait à 100 milliards de dirhams.

Produit Net Bancaire Consolidé (En milliards MAD)



Produit Net Bancaire Social (En milliards MAD)



PRODUIT NET BANCAIRE

Au terme du mois de juin 2023, le Crédit Agricole du Maroc affiche un Produit Net Bancaire Consolidé de 1,9 milliards de dirhams, marquant une baisse de l'ordre de -13% comparativement à fin juin 2022 où il s'affichait à 2,1 milliards de dirhams.

Le Produit Net Bancaire Social s'est, quant à lui, établi à 1,7 milliards de dirhams, contre 2,04 milliards de dirhams à fin juin de l'année précédente.

Les variations enregistrées aussi bien au niveau des comptes consolidés qu'au niveau des comptes sociaux sont essentiellement dues au contexte actuel marqué par la hausse générale des taux, impactant ainsi à la hausse le coût de la ressource et à la baisse la valorisation des portefeuilles.

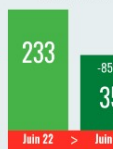
Résultat Net Part du Groupe Consolidé (En millions MAD)



Résultat Net Consolidé (En millions MAD)



Résultat Net Social (En millions MAD)



RÉSULTAT NET

À fin juin 2023, le Crédit Agricole du Maroc affiche un Résultat Net Consolidé de 33 millions de dirhams et un Résultat Net Part du Groupe de 38 millions de dirhams.

Par ailleurs, au terme du premier semestre 2023 et au niveau des comptes sociaux, le Résultat Net s'est établi à 35 millions de dirhams, en baisse par rapport au 30 juin 2022.

Les variations enregistrées aussi bien au niveau des comptes consolidés qu'au niveau des comptes sociaux sont essentiellement dues à celles constatées au niveau du Produit Net Bancaire.

Fonds Propres Réglementaires (En milliards MAD)



Fonds Propres de Catégorie 1 (En milliards MAD)



RENFORCEMENT DE L'ASSISE FINANCIÈRE

Au terme du premier semestre 2023, les Fonds Propres Réglementaires du Crédit Agricole du Maroc s'élevaient à 12,9 milliards de dirhams, enregistrant une hausse de 6% par rapport au 30 juin 2022. La banque conforte ainsi son assise financière dans le cadre d'une politique conciliant rentabilité, croissance et renforcement de la solidité financière dans le respect des exigences réglementaires.

Au titre de la même période, le Crédit Agricole du Maroc a enregistré une croissance de 3% de ses Fonds Propres de Catégorie 1 qui atteignent désormais 9,1 milliards de dirhams.



Retrouvez le Communiqué Financier relatif au 1^{er} semestre 2023 sur le lien suivant : <https://www.creditagricole.ma/fr/toutes-les-publications>



1. CONTEXTE

En application de la circulaire 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 Octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « Etats financiers consolidés », les comptes annuels du Groupe Crédit Agricole du Maroc ont été établis conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC.

Dans les comptes consolidés présentés au 30 Juin 2023, le Groupe Crédit Agricole du Maroc applique les normes et les interprétations IFRS telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB). Le Groupe Crédit Agricole du Maroc adopte les normes internationales IAS/IFRS d'information financière IFRS depuis l'exercice 2009. Les comptes consolidés sont présentés en Dirhams.

1.1. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe Crédit Agricole du Maroc utilise les formats des documents de synthèse (état de la situation financière, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation BAM figurant sur le chapitre 4 du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

1.2. RECOURS À L'ESTIMATION

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-dessous conduit le management à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au niveau des états financiers et notamment sur le compte de résultat, des actifs et passifs inscrits au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui leurs sont liées.

Le management du Groupe fonde ses estimations et jugements sur son expérience passée ainsi que sur diverses autres hypothèses, qu'il juge raisonnable de retenir selon les circonstances. Ces estimations et jugements permettent d'apprécier le caractère approprié de la valeur comptable. Les résultats tirés de ces estimations, jugements et hypothèses pourraient aboutir à des montants différents si d'autres estimations, jugements ou hypothèses avaient été utilisées. Les principaux éléments qui font l'objet d'estimations et jugements sont :

- La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- Le montant des dépréciations des actifs financiers et des écarts d'acquisition ;
- Les provisions enregistrées au passif (notamment les provisions pour avantages au personnel et les provisions pour risques et charges).

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

Le groupe Crédit Agricole du Maroc intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
- Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
 - Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.
 - Sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.
- Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécialement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujéti, et ce même en l'absence d'un lien capitaliste entre eux.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, 11 et IAS 28 révisés. Conformément à l'IFRS 10, la définition de contrôle comporte les trois éléments suivants :

- Le pouvoir : les droits effectifs qui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de l'entité émettrice ;
- Exposition ou droits à des rendements variables : les rendements qui ne sont pas fixes et qui sont susceptibles de varier en raison de la performance de l'entité émettrice ;
- Capacité d'exercer le pouvoir pour influencer les rendements : il s'agit du lien entre le pouvoir et les rendements.

L'IFRS 11 introduit une seule méthode de comptabilisation pour les participations dans les entités sous contrôle commun ; en conséquence, la méthode de l'intégration proportionnelle est supprimée. Selon cette norme, il existe deux types de partenariat : les entreprises communes et les coentreprises :

- Une activité commune est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs. Chaque partenaire doit comptabiliser ses actifs, ses passifs, ses produits et ses charges y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune.
- Une coentreprise est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs nets de l'accord. Un co-entrepreneur doit enregistrer un placement pour sa participation dans une coentreprise et le comptabiliser en appliquant la méthode de la mise en équivalence telle que définie par l'IAS 28R.

En application de ces normes, les méthodes de consolidation retenues par le Groupe résultent de la nature du contrôle exercé sur les entités consolidables :

- Les entités sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.
- Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée, si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

Le périmètre retenu pour le Crédit Agricole du Maroc :

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	Mère
TAMMIL AL FELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
CAM LEASING	Leasing	100%	100%	IG
AL BOKHAR BANK	Banque Participative	31%	31%	IG
ARD	Micro finance	100%	-	IG
ASSOCIATION ISMAILIA	Micro finance	100%	-	IG
HOLJAGRO	Agro Industrie	99,66%	99,66%	IG ¹
TARSA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
AL FLAHI CASH	Société de paiement	100%	100%	IG
M.S.N	Société de bourse	80%	80%	IG
M.S.N Gestion	Société de gestion	99%	85%	IG
CAM COURAGE	Assurance	100%	100%	IG
MARQUEST	Gestion d'OPCVN	100%	80%	IG
SCAM DCC	Gestion des archives	100%	100%	IG
AMIFA	Micro finance	40%	40%	MEE ²
IMMO VERT CAPITAL	Société immobilière	100%	100%	IG
VOCATION LOS-RS	Société de Service	100%	100%	IG
IMMOVERT PLACEMENT	OPCI	72,25%	72,25%	IG
SECURE REAL ESTATE INVEST	OPCI	100%	100%	IG

La fondation Ard et l'association Ismailia sont incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont des actifs corporels :

- Qui sont détenus par une entité soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives ; et
 - Dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période.
- Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, l'entreprise doit choisir entre la méthode du coût amorti ou la réévaluation à la juste valeur.

Les options retenues

- Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a retenu la méthode du coût amorti ;
- Le Groupe a décidé d'adopter l'approche par composant : lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée ;
- En application de la norme IFRS 1, le CAM a procédé à la réévaluation d'une partie de ses actifs, notamment pour la catégorie terrain et construction.

Matrice de décomposition retenue par le Crédit Agricole du Maroc :

Nature du composant	Durée d'amortissement (en années)	Poids du composant (en %)		
		Centres de vacances	Agences	Logements de fonction
Sols assure	60	30	10	32
Éclaircie	10	3	0	0
Agencement hors gros assure	10	20	43	33
Installations techniques	10	20	13	23
Menuiserie	15	17	30	22

2.3 IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un immeuble de placement se définit comme étant un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers et/ou valoriser le capital.

La norme IAS 40 laisse le choix de l'évaluation des immeubles de placement :

- Soit à la juste valeur ;
- Soit au coût amorti.

Les options retenues

- Un immeuble de placement doit être évalué initialement à son coût qui comprend son prix d'achat (coût de revient s'il est produit par l'entité pour elle-même) et toutes les dépenses directement attribuables.
- A la suite de la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués en utilisant la méthode de la juste valeur.

2.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique.

La comptabilisation des immobilisations incorporelles n'est faite que s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise et que le coût soit évalué de façon fiable.

Les options retenues

- Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent essentiellement les logiciels et sont amorties, selon leur nature, sur leurs durées d'utilité ;
- Les droits au bail font l'objet d'un plan d'amortissement selon leur durée d'utilité ;
- Le Groupe CAM a adopté la méthode du coût amorti.

2.5 INSTRUMENTS FINANCIERS

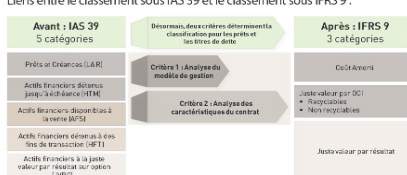
La norme IFRS 9 introduit des évolutions majeures dans les modalités de classification, d'évaluation et de dépréciation des instruments financiers. Elle intègre par ailleurs un nouveau concept de forward looking approach. Enfin, elle apporte des évolutions dans la comptabilité de couverture (renforcement de l'alignement avec les stratégies de gestion des risques et un assouplissement des conditions de mise en œuvre).

2.5.1 Catégories comptables sous IFRS 9

La norme IFRS 9 prévoit un classement des instruments financiers, dans différentes catégories comptables, en fonction du modèle de gestion appliqué à un portefeuille et de la nature de ces instruments Sous IFRS 9, ces catégories sont les suivantes :

- Actifs ou passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ;
- Actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI recyclables ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrevocable.

Liens entre le classement sous IAS 39 et le classement sous IFRS 9 :



2.5.2 Principes de classement des actifs financiers sous IFRS 9

2.5.2.1 Instruments de dette

La qualification initiale d'un instrument de dette dépend à la fois du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles.

Modèle de gestion

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- La collecte des flux de trésorerie contractuels soit le modèle de gestion « Collecte » ;
- La collecte des flux contractuels et la vente des actifs soit le modèle de gestion « Collecte et Vente » ;
- Les autres intentions de gestion soit le modèle de gestion « Autre / Vente ».

En l'absence de justification du portefeuille de gestion au 1^{er} janvier 2018, l'instrument financier devrait être classé, par défaut, dans un portefeuille dont l'intention de gestion est « Autre / Vente ».

Caractéristiques contractuelles

Le second critère s'analyse au niveau du contrat. Il vise à analyser les flux contractuels afin de s'assurer que les flux de trésorerie du contrat correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (test du SPPI).

Pour les actifs présents à la date de première application de la norme IFRS 9, l'analyse des caractéristiques contractuelles est effectuée selon les faits et circonstances à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au résultat du test des caractéristiques contractuelles peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :



2.5.2.2 Instruments de capitaux propres

Règles de classement et d'évaluation

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés :

- Soit à la juste valeur par résultat. Ce classement, par défaut, est obligatoire pour les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transactions ;
- Soit à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrevocable. Cette option, retenue au niveau transactionnel (ligne à ligne), est interdite pour les titres de capitaux propres détenus à des fins de transaction.

Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de capitaux propres peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :



2.5.2.3 Dérivés (hors couverture)

Absence d'évolution par rapport à la norme IFRS 9.

2.5.3 Application de l'option juste valeur sous IFRS 9

Sous IFRS 9, les seuls actifs financiers pour lesquels l'option Juste Valeur peut être retenue, sont les actifs financiers dont la comptabilisation à la Juste Valeur par résultat permet de réduire ou d'éliminer une incohérence (également appelée non concordance comptable ou mismatch comptable) découlant de la différence entre des actifs et des passifs dans leur évaluation ou leur comptabilisation.

Les autres cas prévus par la norme IAS 39 (à savoir les instruments hybrides avec dérivés séparables ou dans le cas où un groupe d'actifs ou passifs sont gérés en (Juste Valeur) ne sont pas repris par la norme IFRS 9. Cette option n'est pas retenue par le groupe pour ces actifs financiers.

2.5.4 Principes de classement des passifs financiers sous IFRS 9

Sans changement par rapport à IAS 39, la norme IFRS 9 prévoit le classement des passifs financiers selon les catégories comptables suivantes :

- **Passif financier au coût amorti** : Il s'agit du classement par défaut ;
- **Passif financier à la juste valeur par résultat par nature** : Cette catégorie concerne les instruments émis principalement en vue d'être vendus / rachetés à court terme (intention de « trading ») ;
- **Passif financier à la juste valeur par résultat sur option irrevocable** : A la date de comptabilisation, un passif financier peut, sur option irrevocable, être désigné à la juste valeur par résultat. Sans changement par rapport à IAS 39, l'accès à cette catégorie est restrictif et limité aux trois cas suivants :

- Instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
- Réduction ou élimination d'une distorsion comptable ;
- Groupe d'actifs et de passifs qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti. Elles sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.5.5 Dépréciation des actifs sous IFRS 9

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation des instruments financiers pour le risque de crédit fondé sur les pertes attendues (« Expected Credit Loss » ou « ECL »). Cette nouvelle norme vise à comptabiliser les pertes attendues dès l'autorisation des crédits et de suivre la dégradation du risque de crédit durant la vie du contrat. Ce nouveau modèle s'applique sur un périmètre des actifs financiers plus élargi que celui de l'IAS 39. Ledit modèle concerne les actifs financiers au coût amorti, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les engagements de prêts et les contrats de garantie financière non comptabilisés à la valeur de marché, ainsi que les créances résultant des contrats de location.

Selon ce nouveau modèle de dépréciation, les actifs financiers sont classés en 3 catégories (« Buckets ») en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'octroi de crédit :



Bucket 1 : • Actifs sains n'ayant pas eu de dégradation significative de la qualité de crédit depuis l'octroi - ECL à 1 an ;
Bucket 2 : • Actifs sains dont la qualité de crédit s'est dégradée significativement - ECL à maturité ;
Bucket 3 : • Actifs en défaut, provisionnés individuellement (IAS 39) - ECL à maturité.

Le calcul des pertes attendues se base sur 3 paramètres principaux de risque :

- La probabilité de défaut à un an et à maturité (« PD ») : représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut ;
- Le montant de l'exposition en cas de défaut (EAD) : Exposition au moment du défaut, est l'exposition (Bilan et hors bilan) encourue par la banque en cas de défaut de son débiteur soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. C'est donc le montant du prêteur exposé au risque de défaut de l'emprunteur qui représente le risque que le débiteur ne remplisse pas son obligation de rembourser le créancier.

Les pertes attendues sont calculées pour chaque exposition et c'est le produit des 3 paramètres : PD, LGD et EAD.

La définition du défaut retenue est alignée sur les critères définis par Bank Al-Maghrib dans les textes réglementaires. L'évaluation des pertes attendues pour les titres s'effectue selon les principes suivants :

Lors de l'acquisition des titres

- ECL à 1 an pour les titres au profil de risque faible en fonction de la qualité de l'émetteur - Bucket 1.

Lors des évaluations ultérieures

- Sur la base d'un ECL à 1 an si le titre demeure de très bonne qualité - Bucket 1 ;
- Sur la base des ECL à maturité si le crédit, précédemment en «sain», devient «dégradé» - Bucket 2 ;
- Sur la base des ECL à maturité si le crédit est «dégradé» et qu'une dégradation significative du risque de crédit est constatée depuis l'origine - Bucket 2 ;
- Sur la base des pertes de crédit avérées à maturité si la contrepartie est évaluée en défaut - Bucket 3.

Pour les prêts et les créances, l'évaluation des pertes attendues est calculée à chaque date d'arrêté qui conduit à classer les opérations par classe de risque (buckets) selon les principes suivants :

- Les créances saines sans aucun impayé sont classées en Bucket 1 ;
- Les créances ayant au moins 1 impayé de moins de 90 jours sont classées en Bucket 2 ;
- Les créances avec un impayé non régularisé au bout de 90 jours sont classées en Bucket 3.

2.5.6 Forward looking

La norme IFRS 9 recommande une approche prospective de calcul des dépréciations pour faire face au risque de contrepartie. Elle impose l'estimation des dépréciations en prenant en compte les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) reflétant la réalité du cycle économique.

Dans le contexte actuel, au regard des mutations profondes des cycles économiques et les effets attendus de la pandémie, Les impacts macro-économiques de cette crise ont des effets considérables sur les modèles de notation et modèles de dépréciation.

Partant d'un certain nombre de simulations et de scénarii, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a adopté une approche prudentielle permettant d'anticiper et estimer les impacts économiques de la crise liée au COVID 19 ainsi que toute autre évolution macroéconomique influençant le comportement des différents secteurs.

Un ajustement des modèles est prévu en fonction de l'évolution de la crise de manière à tenir compte de toute nouvelle information disponible et sera examiné à l'occasion des Comités de Déclassement et Provisionnement.

2.6 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Niveau 1 : Justes valeurs correspondant à des prix cotés sur un marché actif

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.

Niveau 2 : Justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (la savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles et accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Niveau 3 : Justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument.

2.7 PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET ACTIFS ÉVENTUELS

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a des obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour le régler, ou dont l'échéance ou le montant sont incertains mais son estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Les options retenues

- Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques et leur affectation aux natures de risques inhérents ;
- Décomptabilisation des provisions à titre forfaitaire et à caractère général ;
- Au 30 Juin 2023, aucun actif ou passif éventuel n'est identifié par le GCAM.

2.8 AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- Les **avantages à court terme** désignent les avantages du personnel qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.
- Les **avantages à long terme** sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

- Les **indemnités de fin de contrat de travail** sont des indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire.

- Les **avantages postérieurs à l'emploi**, classés eux-mêmes en deux catégories : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Les **régimes à cotisations définies** désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à un organisme indépendant et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures.

Les **régimes à prestations définies** désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Parmi les avantages accordés au personnel du Groupe Crédit Agricole du Maroc, seuls la prime de fin de carrière est traitée selon IAS 19. L'évaluation des engagements à comptabiliser se fait selon les hypothèses suivantes :

Hypothèses Démographiques

- Mortalité ;
- Rotation du personnel (Turn Over).

Hypothèses Financières

- **Taux d'augmentation des salaires** : Le management du groupe CAM a retenu un taux d'augmentation des salaires de 3%.
- **Taux d'actualisation** : Le taux d'actualisation appliqué est celui relatif aux obligations de première catégorie issu de la courbe des taux des bons du trésor, à chaque arrêté comptable, et correspondant aux durées résiduelles jusqu'à la retraite du personnel du CAM.
- **Taux de chargement sociaux**

2.9 IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- La comptabilisation initiale du goodwill ;
- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe.

IFRIC 23 : INCERTITUDE RELATIVE AUX TRAITEMENTS FISCAUX

L'IFRIC 23, applicable à partir du 1^{er} Janvier 2019, clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs d'impôts en situation d'incertitude dans les traitements fiscaux.

Lors de la première application, deux options de transition sont possibles :

- **Totalement rétrospective** : selon les dispositions de la norme IAS 8 ;
- **Partiellement rétrospective avec prise en compte de l'effet cumulatif de la première application** dans les capitaux propres du bilan d'ouverture de l'exercice, sans retraitement de l'information comparative.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

2.10 ECARTS DE CONVERSION

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- En résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- En capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Les options retenues

- Comptabilisation des gains et pertes de change latents reconnus dans les comptes sociaux en résultat de la période dans les comptes consolidés IFRS conformément aux dispositions de la norme IAS 21 ;
- Reclassement de la part « Ecart de conversion actif » non provisionnée en « Autres actifs » afin de respecter la substance économique du contrat.

2.11 CONTRATS DE LOCATION

Publiée en 2014, la norme IFRS 16 « locations » remplace l'IAS 17 « contrats de location » et toutes les interprétations afférentes à la comptabilisation de tels contrats. Applicable à compter du 1^{er} Janvier 2019, à la différence de l'IAS 17, l'IFRS 16 instaure un modèle visant à uniformiser le traitement comptable accordé aux contrats de location simple et de location financement.

Contrats de location-financement (position bailleur) :

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien. La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat (les paiements de loyer à recevoir dans le cadre d'un contrat de location) augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur (en particulier la valeur résiduelle non garantie si la levée d'option n'apparaît pas vraisemblable).

Le revenu net de l'opération pour le bailleur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant

en amortissement du capital et en intérêts de façon, à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêts utilisé est le taux d'intérêts implicite du contrat. Les provisions constatées sur ces créances suivent les mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti.

Contrats de location simple (position preneur)

Les contrats de location conclus par le Groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation et au passif en dettes financières au titre des loyers et autres paiements liés pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

• Seuils d'exemption

Le Groupe CAM a retenu les mesures de simplification proposées par l'IASB, qui consiste à exempter du traitement de l'IFRS 16 les actifs loués dont :

- La durée du contrat est inférieure ou égale à 12 mois ;
- La valeur initiale de l'actif loué est inférieure ou égale à 5 000 USD.

• Durée

La durée retenue pour déterminer le droit d'utilisation et la dette locative correspond à la période pendant laquelle la location ne peut être annulée, augmentée des :

- Périodes optionnelles de renouvellement
- Périodes optionnelles postérieures à des dates de résiliation

La période exécutoire du contrat de location diffère en fonction de la nature de l'actif loué :

- Bail commercial : 9 ans
- Bail à usage d'habitation : 3 ans
- Occupation temporaire du domaine public : 20 ans
- Véhicules en LLD : durée du contrat de location.

2.12 ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À LA VENTE

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les options retenues

- Aucun actif répondant à la définition d'actif non courant destinés à la vente n'a été identifié ;
- Les biens reçus en dation ont été exclus car il n'existe pas de plan de cession et ceux-ci sont détenus pour leur quasi-totalité depuis plus d'un an.

2.13 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉVALUATIONS DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- La juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- Les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises.

L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan de l'acquéreur lorsqu'il est positif et comptabilisé directement en résultat lorsqu'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de l'entreprise acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les options retenues

Le Groupe CAM a décidé de ne pas retracer les écarts d'acquisition reconnus antérieurement à la date de transition.

2.14 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRES DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Applicable aux exercices débutant à partir du 1^{er} Janvier 2018, la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » détermine les règles pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Elle se substitue aux deux normes précédentes sur le chiffre d'affaires :

- Norme IAS 18 : Produits des activités ordinaires ;
- Norme IAS 11 : Contrats de construction.

Elle porte sur tous les secteurs d'activité à l'exception de ceux pour lesquels une norme spécifique existe tels que les contrats de location, d'assurance ou des instruments financiers. L'application de la norme IFRS 15 n'a pas d'impact sur le résultat et les capitaux propres du Groupe Crédit Agricole du Maroc.


BILAN IFRS

		en milliers de dh	
	Note	30/06/23	31/12/22
ACTIF IFRS			
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, CCP		7.148.300	10.165.633
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		8.417.787	5.925.863
Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	5.15	8.240.030	5.731.995
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.15	177.757	193.908
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la JV par capitaux propres		5.277.601	5.740.210
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	5.16	3.111.055	3.649.140
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	5.16	2.166.546	2.091.050
Titres au coût amorti	5.7	5.739.462	5.751.922
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	5.4	976.372	1.250.158
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	5.5	100.714.646	100.884.416
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôt exigible	5.8	23.545	64.610
Actifs d'impôt différé	5.8	277.157	286.860
Comptes de régularisation et actifs divers	5.9	2.257.173	1.997.358
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation dans les entreprises mises en équivalence	5.10	11.424	12.102
Immubles de placement	5.11	4.811.258	4.812.561
Immobilisations corporelles	5.11	5.292.621	5.353.880
Immobilisations incorporelles	5.11	160.795	165.603
Écart d'acquisition	5.12	306.908	306.908
TOTAL ACTIF		141.415.050	142.718.084

		en milliers de dh	
	Note	30/06/23	31/12/22
PASSIF IFRS			
Banques centrales, trésor public, service des chèques postaux		4.136	14.519
Passifs financiers à la JV par résultat			
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	5.17	4.136	14.519
Passifs financiers à la JV par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5.4	18.013.449	18.918.965
Dettes envers la clientèle	5.5	95.620.980	98.888.555
Titres de créance émis	5.6	6.403.521	6.337.883
Passifs d'impôt exigible	5.8	33.425	53.209
Passifs d'impôts différés	5.8	1.107.920	1.149.975
Compte de régularisation et autres passifs	5.9	5.294.893	2.482.992
Provisions pour risques et charges	5.14	304.046	308.121
Subventions et Fonds assimilés		7.959	61.431
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	5.6	6.015.582	5.900.288
CAPITAUX PROPRES		8.608.939	8.602.147
Capital et réserves liées		5.670.797	5.670.797
Réserves consolidées		3.104.472	3.019.369
Réserves consolidées - Part du groupe		2.759.950	2.697.610
Réserves consolidées - Part des minoritaires		344.522	321.759
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-199.719	-142.539
Résultat net de l'exercice		33.389	54.520
Résultat net de l'exercice - Part du groupe		38.131	68.886
Résultat net de l'exercice - Part des minoritaires		-4.742	-14.366
TOTAL PASSIF		141.415.050	142.718.084

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

		en milliers de dh	
	Note	30/06/23	30/06/22
Intérêts, rémunérations et produits assimilés		2.710.646	2.837.941
Intérêts, rémunérations et charges assimilés		-1.113.402	-925.676
MARGE D'INTÉRÊTS	2.1	1.597.245	1.912.266
Commissions [produits]		314.394	314.658
Commissions [charges]		-32.216	-29.283
MARGE SUR COMMISSIONS	2.2	282.178	285.375
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	2.3	64.941	29.406
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		75.506	58.763
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		-10.565	-29.357
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	2.3	34.706	9.340
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		-4.309	3.637
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables [dividendes]		39.015	5.703
Gains ou pertes nets sur instruments financiers disponibles à la vente			
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes nets résultants du redassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la JV			
Gains ou pertes nets résultants du redassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JV			
Produits nets des activités d'assurance			
Produits des autres activités	2.5	32.521	29.022
Charges des autres activités	2.5	-151.135	-125.861
PRODUIT NET BANCAIRE		1.860.456	2.139.547
Charges générales d'exploitation	2.9	-1.016.143	-1.061.108
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2.10	-161.773	-173.037
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		682.540	905.403
Coût du risque de crédit	2.6	-618.138	-767.965
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		64.402	137.438
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence		-488	-594
Gains ou pertes nets sur autres actifs		-15.261	-26.932
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		48.653	109.913
Impôts sur les bénéfices		-15.264	-30.684
RÉSULTAT NET		33.389	79.229
Résultats minoritaires		-4.742	-11.605
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		38.131	90.835
RÉSULTAT PAR ACTION (EN DIRHAMS)		0,90	2,15
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN DIRHAMS)		0,90	2,15

TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

		en milliers de dh	
		30/06/23	31/12/22
Résultat avant impôt		48.653	131.682
+/- dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		161.775	333.871
+/- dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition			
+/- dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers		240.571	394.736
+/- dotations nettes aux provisions		43.437	173.061
+/- quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		488	-140
+/- perte nette/(gain net) des activités d'investissement		3.365	135.280
+/- perte nette/(gain net) des activités de financement			
+/- autres mouvements		43.615	-47.873
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements		493.251	988.985
+/- flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés		-723.281	6.867.747
+/- flux liés aux opérations avec la clientèle		-3.363.711	-6.86.762
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		-1.987.090	-1.546.215
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		2.511.431	15.191
Impôts		-13.145	-32.867
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles		-3.555.796	4.819.394
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle		-3.013.894	5.940.061
+/- flux liés aux actifs financiers et aux participations		23.115	-1.950.757
+/- flux liés aux immeubles de placement		151	39.227
+/- flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		-43.538	-249.141
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		-40.272	-2.180.671
+/- flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires		-10.170	-2.000
+/- autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		47.005	-374.584
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		36.835	-376.684
Effet de change et de changement de méthode sur la trésorerie			
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		-3.017.331	3.382.706
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		10.165.628	6.782.923
Caisse, banques centrales, ccp [actif & passif]		10.165.628	6.782.923
Complex [actif & passif] et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		7.148.297	10.165.628
Caisse, banques centrales, ccp [actif & passif]		7.148.297	10.165.628
Comptes [actif & passif] et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit			
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		-3.017.331	3.382.705

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

		en milliers de dh	
		30/06/23	31/12/22
Résultat Net		33.389	54.520
ELEMENTS RECYCLABLES EN RÉSULTAT NET:		-89.560	-32.358
Écarts de conversion			
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables		-145.625	-51.980
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence			
Changement de méthodes - 2020 décembre			
Impôts liés		56.066	19.622
ELEMENTS NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT NET:		-110.159	-110.181
Réévaluation des immobilisations			
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies		-132.545	-129.862
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres		-46.576	-47.136
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables			
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables			
Impôts liés		68.961	66.817
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-199.719	-142.539
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-166.330	-88.018
Part du groupe		-161.588	-73.653
Part des minoritaires		-4.742	-14.366

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

		en milliers de dh								
		Capital	Réserves liées au Capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres par Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres de clôture au 31 décembre 2022		4.227.677	1.443.120		2.766.496	-77.489	-65.050	8.294.754	307.394	8.602.148
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat										
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers et engagements hors bilan)										
Autres										
Situation à l'ouverture de l'exercice - 2023		4.227.677	1.443.120		2.766.496	-77.489	-65.050	8.294.754	307.394	8.602.148
Changement de méthodes - juin 2023										
AUTRES					-6.922			-6.922		-6.922
Capitaux propres clôture corrigés		4.227.677	1.443.120		2.759.574	-77.489	-65.050	8.287.832	307.394	8.595.226
Variation de capital										
Paielements fondés sur des actions										
Opérations sur actions propres										
Dividendes										
Autres									37.128	37.128
Résultat de l'exercice					38.131			38.131	-4.742	33.389
Immobilisations corporelles et incorporelles - Réévaluations et cessions [D]										
Instruments financiers - variations de juste valeur et transferts en résultat [E]						-57.202	698	-56.504		-56.504
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies						-676		-676		-676
Écarts de conversion - variations et transferts en résultat [F]										
Gains ou pertes latents ou différés [D] + [E] + [F]						-57.878	698	-57.180		-57.180
Variation de périmètre										
Autres mouvements - 2023					376			376		376
CAPITAUX PROPRES CLOTURE		4.227.677	1.443.120		2.798.081	-135.367	-64.352	8.269.159	339.780	8.608.939


5.4 - OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

en milliers de dh		
	30/06/23	31/12/22
PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
Comptes à vue	943.131	1.145.311
Prêts	33.244	4.942
Opérations de pension		99.908
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS AVANT DÉPRÉCIATION	976.375	1.250.161
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-3	-3
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS NETS DE DÉPRÉCIATION	976.372	1.250.158
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
Dettes envers les établissements de crédit	43.616	17.600
Emprunts	10.327.626	10.332.669
Opérations de pension	7.640.205	8.568.456
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	18.013.449	18.918.065

5.5 - PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE

en milliers de dh		
	30/06/23	31/12/22
PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE		
Comptes ordinaires débiteurs	17.327.349	17.277.626
Prêts consentis à la clientèle	90.501.504	90.482.114
Opérations de pension		
Opérations de location financement		
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION	107.828.853	107.759.940
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-7.114.207	-6.875.524
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION	100.714.646	100.884.416
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE		
Comptes ordinaires créditeurs	51.097.771	52.615.660
Comptes à terme	26.819.000	28.575.980
Comptes d'épargne	14.405.075	14.364.957
Autres dettes envers la clientèle	2.893.003	2.995.715
Intérêts courus à payer	406.131	336.243
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	95.620.980	98.888.555

en milliers de dh		
	30/06/23	31/12/22
VENTILATION DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE		
Secteur public	15.962.444	17.548.104
Entreprises financières	7.737.181	6.836.073
Entreprises non financières	18.622.919	22.741.940
Autre clientèle	53.278.436	51.762.438
TOTAL EN PRINCIPAL	95.620.980	98.888.555
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	95.620.980	98.888.555

en milliers de dh		
	30/06/23	31/12/22
VENTILATION DES DETTES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE		
Maroc	95.620.980	98.888.555
CIB		
Afrique		
Europe		
TOTAL EN PRINCIPAL	95.620.980	98.888.555
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	95.620.980	98.888.555

5.11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	30/06/23		31/12/22		Valeur nette comptable
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8.548.528	-3.255.907	8.367.177	-3.013.297	5.353.880
Terrains et constructions	6.526.445	-454.116	6.072.329	-407.535	6.105.819
Équipement, mobilier, installations	1.030.202	-1.049.013	-18.811	1.022.656	257
Biens mobiliers donnés en location	450.118	-450.117	1	338.197	2
Autres immobilisations	-7.681	-1.020.042	-1.027.723	-72.934	-1.036.473
Droits d'utilisation des contrats de location	549.444	-282.619	266.825	-281.629	284.275
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	744.209	-583.414	160.795	-561.138	165.603
Logiciels informatiques acquis	6.752	-5.023	1.729	6.419	1.432
Logiciels informatiques produits par l'entreprise					
Autres immobilisations incorporelles	737.457	-578.391	159.066	-556.151	164.171
IMMEUBLES DE PLACEMENT	4.811.258		4.811.258		4.812.561
TOTAL	14.103.995	-3.839.321	10.264.674	-3.292.806	10.332.039

5.12 ÉCARTS D'ACQUISITION

en milliers de dh		
	30/06/23	31/12/22
Valeur brute comptable en début de période	306.908	306.908
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	306.908	306.908
Acquisitions		
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Écarts de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements		
Valeur brute comptable en fin de période	306.908	306.908
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période		
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	306.908	306.908

5.14 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

en milliers de dh		
	30/06/23	31/12/22
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature		
Provision pour engagements sociaux	204.879	204.879
Autres provisions pour risques et charges	99.167	103.242
TOTAL	304.046	308.121

5.6 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

en milliers de dh		
	30/06/23	31/12/22
Autres dettes représentées par un titre	6.403.521	6.337.883
titres de créances négociables	6.403.521	6.337.883
emprunts obligataires		
Dettes subordonnées	6.015.582	5.900.288
Emprunts subordonnés	6.015.582	5.900.288
Titres subordonnés		
TOTAL	12.419.103	12.238.170

5.7 TITRES AU COÛT AMORTI

en milliers de dh		
	30/06/23	31/12/22
Titres de créance négociables	5.739.462	5.751.922
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	5.739.462	5.751.922
Autres titres de créance négociables		
Obligations		
Obligations d'Etat		
Autres Obligations		
TOTAL DES TITRES AU COÛT AMORTI BRUT	5.739.462	5.751.922
Dépréciation		
TOTAL DES TITRES AU COÛT AMORTI NET	5.739.462	5.751.922

5.8 IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

en milliers de dh		
	30/06/23	31/12/22
Impôts courants	23.545	64.610
Impôts différés	277.157	286.860
ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	300.702	351.470
Impôts courants	-33.626	-53.209
Impôts différés	1.107.920	1.149.976
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	1.141.545	1.203.184

5.9 - COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

en milliers de dh		
	30/06/23	31/12/22
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'annulation	275.880	11.892
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance		
Autres débiteurs et actifs divers	1.981.293	1.985.466
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	2.257.173	1.997.358
Dépôts de garantie reçus		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'annulation	117.224	197.924
Charges à payer et produits constatés d'avance	844.691	758.170
Autres créditeurs et passifs divers	4.048.790	1.225.198
Dettes locales	284.188	301.700
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	5.294.893	2.482.992

5.10 - PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

en milliers de dh		
	30/06/23	31/12/22
AMIFA	11.424	12.102
PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	11.424	12.102

5.15 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

en milliers de dh		
	30/06/23	31/12/22
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeurs reçues en pension		
Bons du trésor et valeurs assimilées	5.946.033	
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable	2.293.997	177.757
Titres de participation non consolidés		
Instruments dérivés		
TOTAL	8.240.030	177.757


5.16 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	en milliers de dh	
	30/06/23	31/12/22
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	5.277.601	5.740.210
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	3.111.055	3.649.160
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	2.166.546	2.091.050
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	3.111.055	3.649.160
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	2.937.231	3.458.537
Autres titres de créance négociables	173.319	190.111
Obligations	505	512
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	2.166.546	2.091.050
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de participation non consolidés	2.166.546	2.091.050

5.17 PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	en milliers de dh	
	30/06/23	31/12/22
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	4.136	14.519
Passifs financiers à la JV par résultat sur option		
TOTAL	4.136	14.519

5.20 ALLOCATION DES PERTES ATTENDUES

	en milliers de dh		
	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime
Portefeuille Créances sur la Clientèle :			
Encours Bilan au 2022 Décembre	91.893.075	6.364.649	9.512.216
Encours Hors Bilan au 2022 Décembre	13.907.154		
Provisions sous IFRS 9 au 2022 Décembre	-681.296	-871.572	-5.322.656
Encours Bilan au 2023 Juin	91.527.934	6.862.541	9.438.378
Encours Hors Bilan au 2023 Juin	13.677.173		
Provisions sous IFRS 9 au 2023 Juin	-694.258	-971.745	-5.448.204
Portefeuille Créances sur les Etablissements de crédit :			
Encours Bilan au 2022 Décembre	1.250.158		
Encours Hors Bilan au 2022 Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2022 Décembre			
Encours Bilan au 2023 Juin	976.372		
Encours Hors Bilan au 2023 Juin			
Provisions sous IFRS 9 au 2023 Juin			
Portefeuille Titres en JV/OCI :			
Encours Bilan au 2022 Décembre	3.687.194		
Encours Hors Bilan au 2022 Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2022 Décembre	-38.034		
Encours Bilan au 2023 Juin	3.281.550		
Encours Hors Bilan au 2023 Juin			
Provisions sous IFRS 9 au 2023 Juin	-170.495		
Titres au coût amorti :			
Encours Bilan au 2022 Décembre	5.751.922		
Encours Hors Bilan au 2022 Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2022 Décembre			
Encours Bilan au 2023 Juin	5.739.462		
Encours Hors Bilan au 2023 Juin			
Provisions sous IFRS 9 au 2023 Juin			

5.21 CONTRATS DE LOCATION (PRENEUR)
5.21.1 VARIATION DU DROIT D'UTILISATION

	en milliers de dh				
	31/12/22	Augmentations	Diminutions	Autres	30/06/23
Immobilier					
Valeur brut	544.061	18.959	-32.845	-353	529.822
Amortissements et dépréciations	-268.894	-34.039	31.371	186	-271.377
Total Immobilier	275.167	-15.079	-1.475	-167	258.446
Mobilier					
Valeur brut	21.844	1.610	-3.831	-	19.623
Amortissements et dépréciations	-12.736	-2.328	3.820	0	-11.243
Total Mobilier	9.108	-718	-11	0	8.380
Total droit d'utilisation	284.275	-15.797	-1.485	-167	266.825

5.21.2 VARIATION DE L'OBLIGATION LOCATIVE

	en milliers de dh				
	31/12/22	Augmentations	Remboursements	Autres	30/06/23
Dette locative	301.700	32.640	-49.974	-178	284.189

2.1 MARGE D'INTÉRÊTS

	30/06/23			30/06/22		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	2.486.067	-650.682	1.835.386	2.777.598	-573.704	2.203.894
Comptes et prêts/emprunts	2.440.135	-644.928	1.815.208	2.722.544	-573.081	2.149.463
Opérations de pensions	387	-374	13	4.967	-623	4.344
Opérations de location/financement	25.545	-28	25.517	50.087	-	50.087
Opérations bancaires	58.950	-339.427	-280.477	-19.681	-232.429	-242.110
Comptes et prêts sur emprunts	53.429	-237.608	-184.179	-21.137	-177.376	-198.513
Opérations de pensions	5.521	-101.819	-96.298	1.456	-65.053	-63.597
Emprunts émis par le groupe		-93.587	-93.587		-96.392	-96.392
Instruments de couverture de résultats futurs						
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux						
Portefeuille de transactions	1.680		1.680	1.233		1.233
Titres à revenu fixe	1.680		1.680	1.233		1.233
Opérations de pensions						
Prêts/emprunts						
Dettes représentées par un titre						
Actifs disponibles à la vente	57.738	-8.590	49.148	13.378	-22.850	-9.472
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	106.211	-16.317	89.894	65.413	-4.259	61.154
Charges d'intérêts sur dettes locales		-4.799	-4.799		-4.632	-4.632
TOTAL	2.710.646	-1.113.402	1.597.245	2.837.941	-925.676	1.912.265

2.2 COMMISSIONS NETTES

	30/06/23			30/06/22		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	282.395	-32.216	250.179	293.169	-29.283	263.886
Avec les établissements de crédit	280.829	-32.216	248.613	288.857	-29.283	259.574
Avec la clientèle	1.566		1.566	4.312		4.312
Sur titres						
De change						
Sur instruments financiers à terme						
Engagements de financement						
Prestation de services bancaires et financiers	31.999		31.999	21.489		21.489
Produits de gestion d'opcom						
Produits sur moyens de paiement	31.999		31.999	21.489		21.489
Assurance						
Autres						
TOTAL	314.394	-32.216	282.178	314.658	-29.283	285.375

2.3 GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR

	en milliers de dh	
	30/06/23	30/06/22
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	64.941	29.406
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	75.506	58.763
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	-10.565	-29.357
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux Propres	34.706	9.340
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-4.309	3.637
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	39.015	5.703

5.19 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	en milliers de dh		
	30/06/23	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Valeur au bilan		
Bons du Trésor	2.937.231	2.370	-119.352
Obligations	173.319		-28.643
Autres titres de créance négociables	505		
Total des Instruments de dette Comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (JV/OCI)	3.111.055	2.370	-147.995
Impôts		-912	56.978
Gains et pertes Comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	3.111.055	1.457	-91.017
Instruments de Capitaux Propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Valeur au bilan		
Actions et autres titres à revenu variable	2.166.546	55.731	-91.901
Titres de participation non consolidés			
Total Instruments de Capitaux Propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2.166.546	55.731	-91.901
Impôts		-21.457	78.982
Gains et pertes Comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	2.166.546	34.275	-62.919

2.4 PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

	en milliers de dh		
	30/06/23	30/06/22	
Produits nets de l'activité d'assurance			
Produits nets des immeubles de placement			
Produits nets des immobilisations en location simple			
Produits nets de l'activité de promotion immobilière			
Autres produits et charges	32.521	-151.135	-118.614
TOTAL	32.521	-151.135	-118.614


2.6 COÛT DU RISQUE

	en milliers de dh	
	30/06/23	30/06/22
Dépréciation sur actifs saines (Bucket 1 et 2)	-113.135	21.208
Bucket 1 : Pertes de crédit attendues sur 12 mois	-12.962	6.822
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-12.962	6.822
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Bucket 2 : Pertes de crédit attendues à maturité	-100.173	14.386
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-100.173	14.386
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Dépréciation sur actifs dépréciés (Bucket 3)	-113.100	-348.436
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-113.100	-348.436
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Risques et Charges	-23.201	-15.498
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-249.436	-342.726
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur les instruments de dettes comptabilisés en Capitaux propres recyclables		
Gains ou pertes réalisés sur les instruments de dettes comptabilisés en coût amorti		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-371.420	-449.499
Récupérations sur prêts et créances	2.718	24.260
Comptabilisés au coût amorti	2.718	24.260
Comptabilisés au JV OCI recyclables		
Décote sur les produits restructurés		
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
COÛT DU RISQUE DE CRÉDIT	-618.138	-767.965

2.7 GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

	en milliers de dh	
	30/06/23	30/06/22
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	4.299	-9.483
Plus value de cession	4.299	1.794
Moins value de cession		-11.277
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus value de cession		
Moins value de cession		
Autres	-19.560	-17.449
GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	-15.261	-26.932

2.8 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES
2.8.1 IMPÔTS COURANTS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

	en milliers de dh	
	30/06/23	30/06/22
Impôts courants	23.545	64.610
Impôts différés	277.157	286.860
Actifs d'impôts courants et différés	300.702	351.470
Impôts courants	33.625	53.209
Impôts différés	1.107.920	1.149.975
TOTAL	1.141.545	1.203.184

2.8.2 CHARGE NETTE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	en milliers de dh	
	30/06/23	30/06/22
Charge d'impôts courants	-12.648	-79.015
Charge nette d'impôts	-2.416	-38.311
TOTAL	-15.264	-30.684

2.8.3 LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

	en milliers de dh	
	30/06/23	30/06/22
Résultat net	48.653	109.913
Charge d'impôt sur les bénéfices	15.264	30.684
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF MOYEN	31%	28%

2.8.4 ANALYSE DU TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

	en milliers de dh	
	30/06/23	30/06/22
Taux d'impôt en vigueur	38%	37%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères		
Employés (équivalent plein temps)		
Différences permanentes		
Changement de taux		
Déficit reportable		
Autres éléments	-6%	-9%
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF MOYEN	31%	28%

2.9 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	en milliers de dh	
	30/06/23	30/06/22
Charges de personnel	-583.887	-574.348
Impôts et taxes	-24.813	-22.360
Charges externes	-315.799	-409.769
Autres charges d'exploitation	-131.853	-101.684
Annulation Charges relatives aux contrats de location	40.209	47.052
TOTAL	-1.016.143	-1.061.109

2.10 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	en milliers de dh	
	30/06/23	30/06/22
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-125.407	-130.862
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-36.367	-42.174
Dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		
TOTAL	-161.773	-173.036

2.11 DÉTAIL DES CHARGES DES CONTRATS DE LOCATION

	en milliers de dh	
	30/06/23	30/06/22
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	-4.799	-6.042
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-36.367	-42.174

3.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'information comptable et financière au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc est déclinée en cinq pôles d'activité :

- Banque de détail : ce domaine regroupe les activités du Crédit Agricole du Maroc.
- Banque de financement et d'investissement : ce domaine regroupe les activités de la banque d'affaires HOLDAGRO et la société TARGA.
- Sociétés de financement Spécialisées : ce domaine regroupe la société de leasing (CAM LEASING), la société de paiement AL FILAHI CASH et TAMWIL EL FELLAHI qui est une société spécialisée dans le financement des programmes gouvernementaux.
- Micro crédit : ce domaine regroupe la FONDATION ARDI, AMIFA et l'ASSOCIATION ISMAILIA pour le micro-crédit.
- Gestion d'actifs : ce domaine regroupe les sociétés de bourse MSIN et MAROGEST et MSIN GESTION.
- Banque Participative : ce domaine regroupe les activités de la filiale AL AKHDAR BANK.
- Autres : Au 30 Juin 2023, ce domaine comprend les filiales GCAM DOC, IMMOVERT, CAM COURTAGE, VOCATION LOISIRS ainsi que les deux OPCI IMMOVERT PLACEMENT et SECURE REAL ESTATE INVEST.

3.2 INFORMATIONS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL
3.2.1 RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

	en milliers de dh							
	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actifs	Banque participative	Autres	TOTAL
Marge d'intérêts	1.449.021	1.347	47.710	31.617	-2	67.552		1.597.245
Marge sur commissions	284.572		2.956		12.805	-24.238	6.083	282.178
Produit net bancaire	1.700.512	1.347	51.107	31.627	14.035	55.745	6.083	1.840.456
Résultat brut d'exploitation	668.317	-330	25.177	1.858	1.106	13.481	-27.069	682.540
Résultat d'exploitation	91.759	-330	2.316	-10.592	1.106	7.212	-27.069	64.402
Résultat avant impôts	75.933	-680	2.321	-11.053	1.314	7.212	-26.394	48.653
Résultat net	47.867	-1.596	5.266	-11.053	1.314	8.817	-17.226	33.389
Résultat net part du groupe	47.867	-1.603	5.266	-940	943	9.281	-22.682	38.131

3.2.2 ACTIFS ET PASSIFS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

	en milliers de dh							
	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actifs	Banque participative	Autres	TOTAL
TOTAL BILAN	130.171.331	189.004	2.000.659	240.434	136.557	3.527.364	5.149.700	141.415.049
Éléments d'Actifs								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8.349.478				20.783		47.526	8.417.787
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	5.019.434	166.749			375	277	90.766	5.277.601
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	955.205		15		20.088		1.064	976.372
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	95.577.210		1.755.493	205.579		3.176.364		100.714.646
Titres au coût amorti	5.728.769					10.693		5.739.462
Éléments du Passif								
Dettes envers les ECA	17.617.669		389.687			-6.497	12.590	18.013.449
Dettes envers la clientèle	93.998.895		32.933		16.189	1.572.963		95.620.980
Capitaux propres	8.184.157	-20.693	-25.511	71.644	33.231	-34.102	400.212	8.408.939

3.3 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES
3.3.1 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	30/06/23		
	Encours sains	Encours en souffrance	Provisions
MAROC		976.372	
EUROPE			
AFRIQUE			
AUTRE			
Total en principal	976.372		
Créances rattachées			
Provisions			
VALEUR NETTE AU BILAN	976.372		

3.3.2 VENTILATION DES CRÉANCES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	30/06/23				31/12/22				
	Encours sains	Encours en souffrance	Bucket 3	Provisions	Encours sains	Encours en souffrance	Bucket 3	Provisions	
Maroc	98.390.475	9.438.378	-5.448.205	-971.744	-694.258	98.247.723	9.512.216	-5.322.656	-871.572
Europe									
Afrique									
Autres									
TOTAL	98.390.475	9.438.378	-5.448.205	-971.744	-694.258	98.247.723	9.512.216	-5.322.656	-871.572

6.1 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

	en milliers de dh	
	30/06/23	31/12/22
Engagements de financements donnés	10.322.960	10.291.113
Aux établissements de crédit	276	15.672
À la clientèle	10.322.684	10.275.441
Autres engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de financement reçus		
Des établissements de crédit		
De la clientèle		

6.2 ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	en milliers de dh	
	30/06/23	31/12/22
Engagements de garantie donnés	3.597.698	3.613.288
D'ordre des établissements de crédit	23.978	25.357
D'ordre de la clientèle	3.573.720	3.587.932
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	2.149.033	2.149.145
Autres garanties d'ordre à la clientèle	1.424.687	1.418.784
Engagements de garantie reçus	6.822.337	6.660.239
Des établissements de crédit	6.806.060	6.643.942
De l'état et d'autres organismes de garantie	16.277	16.277

7.2 SYNTHÈSE DES PROVISIONS ET DESCRIPTION DES RÉGIMES EXISTANTS
7.2.1 PROVISIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET DES AUTRES AVANTAGES À LONG TERME ACCORDÉS AUX SALARIÉS

	en milliers de dh	
	30/06/23	31/12/22
Provision pour indemnités de retraite et assimilées	204.879	204.879
Provision pour prime spéciale d'ancienneté		
Autres provisions		
TOTAL	204.879	204.879

7.2.2 HYPOTHÈSES DE BASE DES CALCULS

	en milliers de dh	
	30/06/23	31/12/22
Taux d'actualisation		
Taux d'évolution des salaires	3%	3%
Taux de rendement des actifs		
Autres		
TOTAL	3%	3%


7.3 COÛT DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

en milliers de dh

	30/06/23	31/12/22
Charge normale de l'exercice	6.286	12.571
Charge d'intérêt	3.555	7.111
Rendements attendus des fonds		
Amortissement des écarts actuariels		
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Coût net de la période	9.841	19.682
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres		

7.4 ÉVOLUTION DE LA PROVISION INSCRITE AU BILAN

en milliers de dh

	30/06/23	31/12/22
Dettes actuarielles d'ouverture	204.879	223.220
Charge normale de l'exercice	6.286	12.571
Charge d'intérêt	3.555	7.111
Écarts d'expérience	2.493	-4.838
Autres écarts actuariels		
Prestations versées	-12.524	-33.145
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Dettes actuarielles de clôture	204.879	204.879
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres		

8.1 COMPOSITION DU CAPITAL

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
ÉTAT MAROCAIN	31.780.465	75,2%	75,2%
MAMDA	3.134.311	7,4%	7,4%
MOMA	3.134.311	7,4%	7,4%
CFG	4.222.678	10%	10%
TOTAL	42.276.765	100%	100%

en milliers de dh

RESULTAT PAR ACTION	30/06/23	31/12/22
Nombre Actions	42.276.765	42.276.765
Résultat Part Groupe (kdh)	38.131	90.835
RESULTAT PAR ACTION (DH)	0,90	2,15

8.4 PARTIES LIÉES
8.4.1 RELATION ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE

en milliers de dh

	30/06/23
Prêts, avances et titres	-2.753.771
Comptes ordinaires	
Prêts	-2.498.454
Titres	-255.317
Opération de location financement	
Actif divers	-5.476.740
TOTAL ACTIF	-8.230.511
Dépôts	-2.560.442
Comptes ordinaires	
Autres emprunts	-2.560.442
Dettes représentées par un titre	
Passif divers	-5.670.069
TOTAL PASSIF	-8.230.511
Engagements de financement et de garantie	
Engagements donnés	
Engagements reçus	

8.4.2 ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

en milliers de dh

	30/06/23
Intérêts et produits assimilés	-32.758
Intérêts et charges assimilées	34.066
Commissions (produits)	-61.095
Commissions (charges)	1.410
Prestations de services données	
Prestations de services reçus	
Loyers reçus	
Autres	22.542

AUTRES ÉTATS

RÉFÉRENCE	ÉTATS	
5.2	Instruments de couverture	NÉANT
5.13	Provisions techniques des sociétés d'assurance	

FONDS PROPRES DE TAWWIL EL FELLAH

en milliers de dh

	30/06/23	31/12/22
FONDS PROPRES	103.329	103.224
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1	103.329	103.224
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	103.329	103.224
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET 1	125.000	125.000
Instruments de fonds propres de base versés		
Prime d'émission		
Résultats non distribués	-21.775	-21.973
Autres réserves		
Autres immobilisations incorporelles	104	197
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1		
Éléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres		
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 (AT1)		
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 (T2)		
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres T2		
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard (SA)		
Éléments de fonds propres T2 ou déductions - autres		
Éléments déduits dans le cadre de la mesure transitoire		
Montant net des immobilisations incorporelles à déduire des CET 1		
Montant résiduel à réintégrer au niveau des CET 1		
Élément à déduire à raison de 50% des FP de base CET 1		
Élément à déduire à raison de 50% des fonds propres de catégorie 2 (T2)		
TOTAL RISQUES	41.449	42.354
EXIGENCE/Risque de crédit	41.449	42.354
EXIGENCE/Risque de marché		
EXIGENCE/Risque opérationnel		
RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE	19,94%	19,50%
RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL	19,94%	19,50%

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC (GCAM)
ATTESTATION D'EXAMEN LIMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LA SITUATION INTERMÉDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2023

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc S.A. et ses filiales (Groupe Crédit Agricole du Maroc) comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2023. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 8 608 939 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 33 389.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

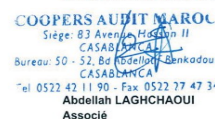
Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire consolidée, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM) arrêtés au 30 juin 2023, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 25 septembre 2023

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
 Membre Réseau Grant Thornton
 Imprimé Numérique
 7 Bd. Driss Staoui - Casablanca
 Tél : 05 22 54 81 00 - Fax : 05 22 29 99 73

Rachid BOUMEHRAZ
 Associé

Les commissaires aux comptes
COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
 Siège: 83 Avenue Hassan II
 CASABLANCA
 Bureau: 50 - 52, Bd Mohammed VI - Bankadour
 CASABLANCA
 Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34
 Abdellah LAGHCHAOUI
 Associé



I – INSTANCES DE GOUVERNANCE

Le Crédit Agricole du Maroc a vécu, durant son histoire de plus de cinquante ans, des transformations, des restructurations et des adaptations qui ont fondé son positionnement sur le secteur bancaire marocain et son mode de gouvernance d'aujourd'hui. Le Groupe du Crédit Agricole a ainsi développé un mode de gouvernance hybride s'inspirant du modèle de bonne gouvernance des Établissements de crédit « EC » et du code de bonnes gouvernances des Entreprises et Établissements publics « EEP ».

11 Conseil de Surveillance et ses Comités Spécialisés

1.1 Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance reçoit une fois par trimestre au moins un rapport du Directeur sur la marche des affaires sociales et après la clôture de chaque exercice les documents prévus par la loi et par les dispositions de l'article 19 des statuts. Le conseil est composé de onze administrateurs : Sept Administrateurs représentants de l'État ; le Chef du Gouvernement ; le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts ; le Ministre de l'Économie et des Finances ; ainsi que quatre autres représentants des départements ministériels (le Secrétaire Général et le Directeur financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, le Chef de la Division du Financement Sectoriel et de l'Inclusion financière – DTFE-Ministère de l'Économie et des Finances, Wali chargé de mission auprès du ministre de l'Intérieur). Trois Administrateurs représentants des actionnaires institutionnels dont deux de la MAMDA/MCMA et un de la CDG ; ainsi qu'un membre indépendant. Les membres du conseil autres que le chef du gouvernement et les ministres, composent les quatre comités spécialisés du conseil comme suit :

CONSEIL DE SURVEILLANCE			
Président : Monsieur Aziz AKHANNOUCH, Chef du Gouvernement			
1 ^{er} vice-président : Monsieur Mohamed SADKI, Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts		2 ^{ème} Vice-Président : Madame Nadia FETTAH ALAOUI, Ministre de l'Économie, des Finances	
Comité Ad hoc Gouvernance			
Comité d'Audit	Comité Grands Risques	Comité d'Investissements	Comité Nominations et Rémunération
Président : M. Mustapha LAHBOUBI Directeur du Pôle Stratégie & Développement à la CDG (*)	Président : Mme. Laila MAMOU Administratrice indépendante	Président : M. Redouane ARRACH Sé du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	Président : M. Mohamed BELMARRH Pôle MAMDA - MCMA
M. Hicham BELMARRH Pôle MAMDA - MCMA M. Mohammed EL BESSI Chef de la Division de l'Engagement Sociétal et de l'Évaluation Environnementale à la CDG M. Tarik BOUATTOUT Directeur Administratif de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	M. Hicham BELMARRH Pôle MAMDA - MCMA M. Mustapha LAHBOUBI Directeur du Pôle Stratégie & Développement à la CDG M. Laila MAMOU Administratrice indépendante	M. Tarik BOUATTOUT Directeur Financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts M. Redouane ARRACH Sé du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	
Observateur : Le commissaire du Gouvernement auprès du CAM : M. Zakaria NACHID			

(*) Il est à noter que du 24 mai 2023 au 30 juin 2023, M. Mustapha LAHBOUBI, Directeur du Pôle Stratégie & Développement à la CDG a assuré les fonctions de Président du Comité d'Audit par intérim.

1.2 Comité d'Audit

Conformément à la charte régissant son fonctionnement, le comité d'audit tient au moins une réunion par trimestre. Le comité d'audit a notamment pour missions :

- D'apprécier l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les mesures prises ou à entreprendre pour corriger les insuffisances y afférentes et les actions permettant de faire évoluer le dispositif en fonction de l'évolution des risques ;
- De surveiller le processus d'élaboration et de contrôle des informations comptables et financières en application des textes légaux et réglementaires ;
- D'apprécier la situation de l'établissement au regard des règles prudentielles et le dispositif de pilotage y afférent par l'organe de direction.

Durant le 1^{er} semestre 2023, les points évoqués lors des réunions du Comité d'audit, ont concerné essentiellement les aspects suivants :

- Suivi des principales recommandations émises lors des précédentes réunions du Comité d'Audit ;
- Examen des comptes sociaux et consolidés au 31 Décembre 2022, au 31 Mars 2023, ainsi qu'au 30 Juin 2023 ;
- Présentation des réalisations des structures de contrôle interne et du suivi des recommandations au 31/12/2022 ;
- Présentation du plan d'audit 2023 et des plans d'audit et de contrôle des structures de contrôle interne au titre de l'exercice 2023 ;
- Revue de la mise à jour des chartes d'audit interne et du Comité d'audit ainsi que du code déontologique du CAM ;
- Présentation des principaux enseignements du rapport sur le contrôle interne au titre de l'exercice 2022 ;
- Présentation de la politique du Système de Management Anti-Corruption ;
- Présentation des principales conclusions des missions d'audit de la sécurité des systèmes d'information au titre de 2022 ;
- Présentation de l'état d'avancement des plans d'action des structures de contrôle interne au 30 Juin 2023.

1.3 Comité d'Investissements

Le comité d'investissements se réunit au moins 2 fois par an avec pour principales missions :

- Veiller à la cohérence des projets d'investissements avec les orientations stratégiques de la banque ;
- Fixer les priorités à accorder aux projets d'investissement de la Banque en tenant compte des ressources disponibles ;
- Suivre l'état de réalisation budgétaire des projets d'investissement retenus et veiller à leur actualisation budgétaire.

Durant le premier semestre 2023, le comité d'investissements a tenu une réunion en vue de délibérer sur la présentation des réalisations 2022 et les budgets prévisionnels 2023 :

- Réalisations budgétaires de fonctionnement et d'investissement au 30 juin 2022 ;
- Budget d'Activité de l'exercice 2023 du CAM ;
- Budget de fonctionnement 2023 du CAM ;
- Budget d'investissement triennal 2023 – 2025 du CAM ;

1.4 Comité des Grands Risques

Le comité des grands risques se réunit trimestriellement avec pour principales missions :

- Superviser la gestion des risques de la Banque, leur mesure, leur évaluation ainsi que leur couverture par les fonds propres ;
- Suivre l'octroi et le dénouement des crédits importants notamment par rapport aux fonds propres de la banque ;
- Analyser la qualité du portefeuille des crédits ;
- Durant le premier semestre 2023, le comité des grands risques a tenu 2 réunions pour le traitement des points suivants :
- Validation règlement intérieur du Comité des Grands Risques
- Données financières au 31 décembre 2022
- Situation et évolution du portefeuille de crédit au 31 décembre 2022
- Suivi des actions du dernier comité du 03 Avril 2023
- Présentation des thématiques risques au comité
- Refonte du système des comités internes
- Risques Financiers
- Risques Climatiques

1.5 Comité de Nomination et de Rémunération

Le comité de nomination et de rémunération se réunit au moins une fois par an avec pour principales missions :

- Assister le CS dans le processus de nomination ou renouvellement de ses membres et de ceux du Directeur et traiter les situations de conflits d'intérêts émanant de ce processus ;
- Proposer des recommandations au Conseil de Surveillance de politique de rémunération du personnel de la banque en général et des membres du Directeur et hauts dirigeants tenant compte de la stratégie de la banque, de ses objectifs à court et long terme ;
- Anticiper et traiter les situations de conflits d'intérêts.

1.6 Comité Ad hoc Gouvernance

Le comité ad hoc gouvernance a été institué pour statuer sur les questions de gouvernance, notamment la cooptation des administrateurs indépendants.

En ce qui concerne la nomination d'administrateurs indépendants au sein du Conseil de Surveillance et des comités qui en sont l'émanation, le conseil de surveillance a pour obligation de s'adjoindre des administrateurs indépendants sans que leur nombre ne dépasse le tiers du nombre total des administrateurs et ce pour être en conformité avec les dispositions légales en vigueur (article 41 bis de la loi 19-95 relative aux sociétés anonymes qu'elle a été modifiée et complétée). Par ailleurs et conformément aux circulaires n° 4 et 5 W 2016 de BAM, le comité d'audit et de comité des grands risques doivent être présidés « par un administrateur indépendant qui n'est pas le président du conseil d'administration ni d'un autre comité de l'établissement ».

Ainsi et afin de renforcer la parité homme / femme, le conseil de surveillance du 14 décembre 2022 a coopté Madame Laila MAMOU, en tant que membre indépendant et Présidente du Comité des Grands Risques. Cette cooptation a naturellement été ratifiée par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement tenue le même jour.

21 Le Directeur

Le Directeur via les comités Spécialisés, notamment le Comité Directeur contrôle, opère un suivi mensuel des travaux réalisés par l'ensemble des structures de contrôle interne. Il s'assure du bon fonctionnement du système de contrôle interne et veille à la coordination entre les différents acteurs. Ce Comité a une vision à la fois corrective des irrégularités et préventive des risques identifiés.

Durant le premier semestre 2023, les réunions du Directeur ont porté sur les points suivants :

Type de réunions	Nbr de Réunions	Principaux Points Examinés	Principales décisions / Réalisations
Arrêtés des comptes	2	Arrêtés des comptes au 31 décembre 2022 et au premier trimestre 2023	Approbation des comptes sociaux et consolidés par les Commissaires aux comptes
Achat/Cession ou Reallocation de Biens Immobiliers	3	Cession de biens ;	Cession intragroupe : Approbation du transfert de propriétés du CAM reçues en caution en garantie ;
Comité de risque opérationnel	1	Analyse des évolutions et revue S1-2023 ;	Travaux de mise à jour de la cartographie des risques opérationnels Bilan sur le Dispositif de remontée des événements et incidents Principales réalisations et outils de revue 2022
	5	Augmentation de capital Mise à jour du code de la politique anti-corruption Budget	Augmentation de capital pour un montant de 1,3 milliards de dirhams ; Mise à jour du code de la politique anti-corruption ; Affectation du budget 2022 et présentation du budget 2023 ;
Total	11		

Informations sur le système d'incitations financières :

Au titre du premier semestre 2023, la rémunération allouée au top management (comprenant les Directeurs de Pôles et grades supérieurs) s'est chiffrée à 27 MDH. L'encours des prêts leur ayant été octroyés s'élève à 80 MDH au terme de ladite période.

31 Comités Directeurs & Comités d'exploitation

Le Crédit Agricole du Maroc a entrepris en 2023 une refonte de sa comitologie interne dans le cadre de l'amélioration de son dispositif global de gouvernance.

Ainsi une cartographie couvrant l'ensemble des besoins du Directeur et du management de la banque en matière de pilotage stratégique, de maîtrise des risques, de gestion de l'activité courante, ainsi qu'en matière de mise en conformité avec les dispositions légales, réglementaires et les bonnes pratiques. Ces comités, présidés par le Président du Directeur, de différentes périodicités (de l'hebdomadaire jusqu'au semestriel) sont regroupés en cinq catégories :

- Les comités de Pilotage et de Supervision ; trois comités trimestriels pour couvrir le pilotage du développement stratégique du groupe et la supervision globale des risques :
 - Comité Directeur Groupe ;
 - Comité Pilotage des projets ;
 - Comité Pilotage des Risques ;
- Les Comités de Gestion des Risques : Quatre comités pour le suivi de gestion de risques spécifiques et du dispositif du contrôle interne :
 - Comité Management du Risque Crédit ;
 - Comité ALMA ;
 - Comité Conformité ;
 - Comité Contrôle Interne ;
- Les Comités Commerciaux : Quatre comités pour le suivi de réalisation des objectifs commerciaux des Lignes Métiers :
 - Comité Commercial ;
 - Comité BFI ;
 - Comité Synergies Multi-Marchés ;
 - Comité Produits et Relation Clients ;
- Les Comités de Crédit et de Recouvrement : Cinq comités opérationnels pour encadrer les activités d'octroi de crédit et le recouvrement de créances impayées :
 - Comité Crédit Siège ;
 - Comité de Pilotage de Recouvrement ;
 - Comité Recouvrement du Contentieux Siège ;
 - Comité des Créances Sensibles ;
 - Comité de Déclassement, Radiation et Provisionnement ;
- Les Comités RH et Supports : trois comités pour superviser et rationaliser l'allocation des RH :
 - Comité Capital Humain ;
 - Comité Tech Factory ;
 - Comité Moyens & Services.

41 Comités Réglementaires

Les Comités Réglementaires sont des comités édictés par la réglementation du travail :

- Comité d'Éthique ;
- Comité Sécurité et Hygiène.

51 Comités de crédit

4.1 Comités d'octroi de crédit

Les comités d'octroi de crédit sont habilités à statuer sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements, les modifications de lignes d'engagement existantes et les demandes de restructuration.

- Comités de Crédit du Réseau : Comité Point de Vente, Comité Direction Régionale et Comité par Marché (Retail, Agri-Agro, Entreprises et Corporate) ;
- Comité de Crédit du Siège (CCS) : Le CCS est habilité à statuer sur les demandes dépassant les compétences des Comités de Crédit du Réseau. Il est subdivisé par Marché : CCS Marché Corporate, CCS Marché Entreprise, CCS Marché Retail et CCS Marché Agri-Agro.

4.2 Comités de pilotage, suivi et recouvrement du crédit

Comité de Pilotage des Risques ;

Comité Management du Risque Crédit ;

Le comité examine l'activité de pilotage l'exposition globale et consolidée du groupe par rapport aux risques et assure leur prévention et leur couverture par les fonds propres. Il valide la stratégie globale, ainsi que les dispositifs et les processus de prise en charge des risques.

Comité de Management du Risque Crédit :

Ce comité a pour objectif la prévention et la bonne maîtrise de l'exposition de la Banque au risque de crédit. Il s'appuie notamment pour son analyse sur des études de risque du portefeuille crédit, des indicateurs de risque et tout point d'alerte en matière de risques nouveaux de l'exercice par rapport à l'exercice précédent : concentration, caractère épidémique, liens avec la conjoncture, existence de risques particuliers.

Comité des Créances Sensibles ;

Ce comité examine les risques non contentieux qui présentent des critères de dégradation du risque crédit, et particulièrement ceux repris dans des listes de suivi : watchlist, weaklist, etc. Il peut également proposer des créances au déclassement au comité compétent.

Comité de Déclassement, Radiation & Provisionnement :

Pour le risque de crédit, ce comité décide du déclassement des créances dans la catégorie appropriée de CES, statue sur les mouvements de provisions à enregistrer pour les CES déclassées, ainsi que de la radiation comptable des CES. Pour les autres risques, ce comité est chargé d'examiner les propositions de dotations aux provisions émanant des entités Agri-Agro.

Comité de Pilotage de Recouvrement :

Ce comité examine l'activité de recouvrement dans son ensemble pour s'assurer de son efficacité et de sa contribution à la réalisation des objectifs de la banque et s'assure de l'efficacité des processus et des procédures de recouvrement de la banque et émet toute recommandation aux entités métiers concernées.

Comité de Recouvrement du Contentieux Siège :

Ce comité est habilité à statuer dossier par dossier sur les propositions de plans d'apurement, de règlements transactionnels, de restructuration de créances en souffrance en recouvrement amiable ou judiciaire.

61 Comité de suivi de la Gouvernance Interne

Le Comité de Suivi de la Gouvernance Interne a pour principaux objectifs :

- Assurer l'organisation, le suivi et la bonne tenue des Comités Directeurs ;
- Assurer la gestion en amont des Comités Directeurs en termes de secrétariat, gestion des calendriers, des ordres du jour, d'élaboration et de classement des comptes rendus ;
- Élaborer les synthèses de décisions et principaux constats relevés ou actés par les différents Comités directeurs et les reporter au Directeur ;
- Veiller pour l'amélioration permanente du fonctionnement des Comités Directeurs, et plus Généralement du dispositif de gouvernance interne.

71 Comités Risques Opérationnels

Dans le cadre de la mise en conformité du Groupe CAM avec les exigences réglementaires, il a été créé :

- Comité du risque Opérationnel CAM : est l'organe spécialisé de la banque chargé de la validation, de la stratégie, de la politique, des normes et méthodes du Dispositif Risque opérationnel, il veille également au suivi des évolutions des cartographies des risques, des incidents, des pertes et des plans d'actions.
- Comité risques opérationnels métiers : en charge du suivi de l'évolution de la collecte des événements et incidents, la validation des mises à jour de la cartographie, l'élaboration et la mise en œuvre des actions d'atténuation et de maîtrise des risques. Ce comité vise à suivre l'exposition du métier aux risques opérationnels et à vérifier la bonne application du dispositif.

81 Audit Interne

Assurée au niveau du Domaine Contrôle et Audit Général, la fonction Audit Interne contribue au renforcement de la culture de contrôle au sein de la banque, en évaluant l'efficacité des processus, des politiques internes et des dispositifs de contrôle interne mis en place. Ceci passe à travers la réalisation de missions d'audit interne dans le cadre du plan d'audit dûment approuvé par le Comité d'Audit.

Il est à noter que depuis Juin 2021, les processus d'audit interne du Crédit Agricole du Maroc sont certifiés conformes aux normes de l'IFACI. Cette certification, qui a une durée de validité de 3 ans, fait l'objet de missions de suivi de progrès, diligentes annuellement par l'IFACI pour les besoins de maintien de la certification. La mission de progrès réalisée par l'IFACI en 2022 a été couronnée par le maintien de la certification.

Les missions d'audit interne sont regroupées au niveau du Plan d'Audit annuel, et couvrent aussi bien le périmètre d'activité de la Banque, des prestations externalisées ainsi que les dispositifs de contrôle des filiales. La démarche d'élaboration du plan d'audit obéit une méthodologie rigoureuse conforme aux normes internationales en la matière. La conduite et la gestion des missions d'audit sont menées sur la base d'un recueil de procédures édictant notamment les modalités de conduite et de supervision des missions, d'orientations des axes d'investigations, de communication des résultats, de suivi des recommandations émises et d'archivage des dossiers de travail.

Placée sous la responsabilité du Contrôleur Général, la fonction Audit est supervisée par un Responsable de Pôle qui cofe une équipe d'auditeurs, qui veillent à la réalisation des missions prévues dans le cadre du plan d'Audit annuel, ainsi que des travaux de suivi des recommandations émises. Les travaux effectués par la fonction audit interne ainsi que les conclusions qui en découlent font l'objet de communication au Président du Directeur, au Comité d'Audit et à Bank Al Maghrib dans le cadre du Rapport annuel sur les Activités de Contrôle Interne.

Les résultats des travaux des missions sont communiqués à la fonction Risque Opérationnel pour alimentation de la cartographie globale de la banque, ainsi qu'à l'entité chargée du suivi des recommandations et des projets réglementaires relevant du Pôle Développement.

91 Contrôle

Gérée au niveau d'un pôle dédié, la fonction de contrôle contribue à la définition et à l'actualisation de la politique de sécurité du GCAM, la conception et la mise en œuvre du dispositif de contrôle permanent au sein de la banque en synergie avec les structures opérationnelles du siège, du réseau, des filiales, ainsi que les autres fonctions de contrôle.

La fonction s'appuie sur des contrôles de 2^{ème} niveau à distance et in situ menés au niveau des activités du siège, du réseau et des filiales. Lesdits contrôles permettent de sécuriser les opérations réalisées par les structures concernées en assurant de la bonne réalisation par celles-ci du contrôle de 1^{er} niveau consistant en un ensemble d'autorévisions et de contrôles hiérarchiques régis par des manuels de contrôle de 1^{er} niveau dédiés et diffusés à l'ensemble des acteurs de la banque. Placée sous la responsabilité du directeur chargé du pôle contrôle et risque opérationnel groupe, la fonction de contrôle est organisée autour des directions centrales de « contrôle réseau », « contrôle siège » et « contrôle et risque opérationnel filiales ». Ainsi, l'effectif total de la fonction de contrôle s'établit à 65 collaborateurs.

101 Inspection

Gérée par une entité dédiée, la fonction Inspection a pour principale vocation de réaliser et d'approfondir les investigations issues des irrégularités soulevées, d'identifier les dysfonctionnements à l'origine de ces irrégularités et de proposer les mesures correctives idoines.

La fonction mène des missions, après avis du Président du Directeur, sur la base des demandes pouvant émaner des remontées issues des acteurs du dispositif de contrôle interne ou suite à la réception de réclamations fondées. Placée sous la responsabilité du Contrôleur Général, la fonction Inspection est supervisée par un Directeur Central et deux Directeurs. Les missions sont menées à travers un effectif de 10 inspecteurs, les résultats des missions sont synthétisés au niveau notes de synthèse transmises à la Présidence du Directeur, elles retracent les résultats des travaux et servant de base à la délimitation des responsabilités et la prise en charge des mesures jugées appropriées.



II – DÉONTOLOGIE ET LUTTE ANTI-CORRUPTION

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc, socialement engagé et traditionnellement ancré dans le monde rural, a non seulement pour objectif de conforter sa position de partenaire financier privilégié et de leader dans ce secteur, mais également de diversifier ses activités pour s'intéresser à la banque de détail et aux activités de marché.

Dans un contexte environnemental rigoureusement réglementé, le redimensionnement du Groupe exige l'accompagnement soutenu par des règles de bonne conduite professionnelles adaptées. C'est dans cette optique que le GCAM s'est doté d'un dispositif de déontologie qui répond aux préoccupations éthiques et déontologiques de la profession. Les valeurs ainsi prônées par le Groupe à travers son code de déontologie sont :

- Le respect des lois et des réglementations en vigueur ;
- L'honnêteté et la transparence ;
- La préservation de l'image et de la réputation du GCAM ;
- La protection des actifs du GCAM ;
- Le respect du secret professionnel et du devoir de confidentialité ;
- Le professionnalisme en toutes circonstances ;
- La primauté des intérêts des clients ;
- La prévention et la gestion des conflits d'intérêts ;
- La communication d'informations fiables et sincères.

Afin d'assurer la pérennité du dispositif de déontologie ainsi que le respect des dispositions y afférentes, le Groupe dispose un programme déontologique rigoureux. L'animation et la supervision sont assurées par différents acteurs :

- Des comités périodiques qui regroupent les plus hautes fonctions hiérarchiques de la banque et qui veillent au respect des règles d'éthique et de déontologie en vigueur.
- Des responsables hiérarchiques qui s'approprient le dispositif et s'assurent que les collaborateurs placés sous leur responsabilité sont en possession du code déontologique de la banque, et les sensibilisent sur ses dispositions en leur rappelant les obligations particulières qui leur incombent et en prenant les mesures nécessaires au respect des dites dispositions.
- Une direction de la déontologie et de lutte anti-corruption qui veille au respect des dispositions éthiques, la mise en place du système de management anti-corruption et à la gestion et la sensibilisation régulière des collaborateurs aux questions éthiques.

La Direction de la Déontologie supervise et veille au renforcement et au déploiement du dispositif, et ce conformément à la réglementation en vigueur et aux meilleurs standards de la profession. Ses principales prérogatives sont les suivantes :

- Renforcer, déployer et pérenniser le dispositif de déontologie du groupe ;
- Veiller à la diffusion et à la vulgarisation à travers le respect des dispositions du code de déontologie du GCAM ;
- Veiller à l'appropriation du dispositif de déontologie par l'ensemble des collaborateurs, à travers la formation au continu, le e-learning, les tournées sur le terrain et les actions de communication ;
- Mettre en place les procédures et les politiques adéquates pour verrouiller le dispositif déontologique, à savoir : la gestion des conflits d'intérêts, la gestion des cadeaux, l'alerte professionnelle et la lutte anticorruption ;
- Renforcer le dispositif de conformité et de déontologie au niveau des filiales à travers un accompagnement permanent de ces dernières dans la mise en conformité avec les différentes lois et réglementations ;
- Mettre en place un dispositif de contrôle déontologique afin de mesurer le degré d'appropriation et de respect des règles éthiques par les collaborateurs ;
- Communiquer sur les meilleures pratiques visant à renforcer l'adhésion des collaborateurs à la culture d'éthique en respectant les principes fondamentaux du code, à savoir : le respect du principe de confidentialité, la primauté des intérêts des clients, la gestion de la relation avec les partenaires, la gestion des conflits d'intérêt, la préservation de l'image du groupe. . . ;
- Assurer la synergie avec les différents métiers du groupe afin d'intégrer les principes éthiques et déontologiques de manière transverse dans l'ensemble des processus du groupe et d'être dans une déontologie de consensus avec les collaborateurs.

Des politiques /procédures déontologiques sont mises en place, à savoir :

- Politique de lutte anti-corruption ;
- La prévention et la gestion des conflits d'intérêts ;
- La gestion des cadeaux, invitations et avantages financiers ;
- La gestion du système d'alerte professionnelle ;
- La gestion de nouvelles recrues, contractuels et étudiants en stage ;
- Procédure d'élaboration et MAJ de la cartographie des risques de corruption ;
- Procédure de gestion des demandes de Sponsoring/ Mécénat ;
- Procédure d'évaluation du risque de corruption des tiers du Crédit Agricole du Maroc ;
- Procédure d'investigations relatives aux cas de corruption.

Mise à jour du code de déontologie

Le Code de Déontologie du Groupe a été mis à jour afin d'intégrer les dispositions en matière de lutte contre la corruption. Il définit et illustre les différents types de comportements à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption. Il inclut notamment des dispositions relatives aux cadeaux, encadre les actions de mécénat et sponsoring et proscrie les paiements de facilitation.

Dispositif de gestion des conflits d'intérêt :

Conformément à la réglementation en vigueur, le dispositif déontologique du GCAM regroupe une politique de gestion des conflits d'intérêts s'illustrant à travers les mesures suivantes :

- Une procédure de prévention et de gestion du conflit d'intérêts ;
- Des déclarations annuelles et ponctuelles à chaque survenance de situation de conflit d'intérêts, conformément à la procédure en vigueur ;
- Une formation et une sensibilisation sur la thématique du conflit d'intérêts au profit des collaborateurs.

Des formations e-learning sont déployées et une communication diversifiée et récurrente est dispensée en interne auprès des collaborateurs afin de favoriser leur engagement et d'intégrer le référentiel déontologique dans leur quotidien.

Alerte Professionnelle :

Le droit d'alerte est une faculté donnée à chacun de s'exprimer lorsqu'il estime avoir de bonnes raisons de considérer qu'une instruction reçue, une opération ou plus généralement une situation particulière dont il a eu personnellement connaissance n'apparaît pas conforme aux règles éthiques qui gouvernent la conduite des activités du groupe. Ce droit doit être exercé de manière responsable, de bonne foi, non diffamatoire et non abusive. Le groupe protège les lanceurs d'alerte, notamment contre d'éventuelles représailles ou sanctions et garantit une stricte confidentialité de leur identité.

Le dispositif de gestion des alertes professionnelles est également ouvert à travers le site institutionnel aux tiers qui souhaitent signaler des comportements non éthiques à travers une adresse mail dédiée.

Gestion des cadeaux, invitations et avantages financiers :

Les collaborateurs doivent s'abstenir d'accepter, de recevoir des cadeaux ou des invitations, directement ou indirectement, risquant, même involontairement, de compromettre leur indépendance, leur impartialité ou leur intégrité. Ils doivent refuser tout cadeau ou invitation qui pourrait les placer en situation de conflits d'intérêts. De la même manière, il est interdit de solliciter des cadeaux auprès de personnes physiques ou de sociétés ayant des relations d'affaires ou essayant de développer des relations d'affaires avec le groupe.

Pour les cadeaux acceptés, une valeur de 500 dirhams est fixée. Si la valeur du cadeau dépasse le montant autorisé, le collaborateur doit, avant de pouvoir l'accepter, en faire la demande auprès de sa hiérarchie, qui doit en aviser le responsable conformité via le SI Déontologie. Le Groupe Crédit Agricole du Maroc ne prohibe pas la présentation ou l'acceptation d'opérations de relations publiques. Celles-ci sont des manifestations de courtoisie et de bienvenue entre partenaires d'affaires. Cependant, ces relations publiques doivent avoir une justification commerciale claire.

Procédure d'évaluation du risque de corruption des tiers du Crédit Agricole du Maroc :

En réponse aux exigences réglementaires en matière du système de management anti-corruption, une nouvelle procédure est mise en place décrivant le processus d'évaluation du risque de corruption des tiers. Cette dernière permet de cadrer les modalités d'évaluation des tiers et ce, selon les niveaux de risques et des montants engagés afin d'éviter au CAM tout risque y afférent.

Procédure de gestion des demandes de Sponsoring/ Mécénat :

Dans le cadre des actions du programme anticorruption, les actions de mécénat et sponsoring constituent une autre zone de risque devant être prise en compte, cette procédure permet une vigilance et évaluation particulières par rapport à l'organisation de mécénat /sponsoring et d'avoir le maximum de transparence concernant l'événement, le budget global, les critères d'attribution et les bénéficiaires.

Procédure d'élaboration et MAJ de la cartographie des risques de corruption :

L'identification des risques est un préalable à la démarche de mise en conformité avec la réglementation relative à la lutte anticorruption, l'élaboration d'une cartographie des risques de corruption permet de recenser les risques et d'élaborer un plan d'action visant à réduire leur probabilité de survenance.

La Cartographie des risques de corruption est constituée de fiches de RDC, et s'appuie sur une analyse objective, structurée et documentée des risques de corruption auxquels le CAM est exposé dans le cadre de ses activités et tient compte d'un certain nombre d'éléments (secteur d'activité, zone géographique...etc).

Procédure d'investigations relatives aux cas de corruption.

Le processus d'investigations relatives aux cas de corruption a pour mission d'investiguer sur les allégations de corruption dans le cadre des opérations et des activités du GCAM.

La Direction Centrale de l'inspection mène les investigations nécessaires dans le but de collecter les éléments de preuve et établir un rapport d'inspection, et en informe la Direction de la Déontologie. Le résultat final de l'investigation est transmis par la Direction Centrale de l'inspection aux Ressources Humaines pour application des sanctions disciplinaires en vigueur.

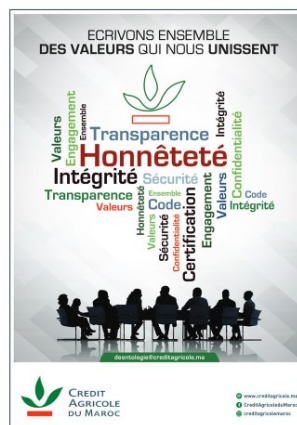
Formation et Communication

Le Crédit Agricole du Maroc a déployé un programme de formation et de sensibilisation sur la thématique de lutte contre la corruption.

Certification ISO 37001 :

Le CAM a fait appel à un organisme agréé EUROCOMPLIANCE afin de certifier son dispositif mis en place selon la norme ISO 37001, suite à un audit approfondi.

En mai 2023, la banque a obtenu avec succès la certification à la norme ISO 37 001 de son dispositif de management anti-corruption.



INSTANCES DE GOUVERNANCE, DÉONTOLOGIE & DISPOSITIF GLOBAL DE GESTION DES RISQUES



III - DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

1) Risque de Crédit ou de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent à la défaillance d'un emprunteur face au remboursement de ses obligations envers la Banque en intégralité et dans les délais impartis.

1.1. La fonction Gestion du Risque de Crédit

La Banque accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste avec le déploiement d'un mode de gouvernance efficace et efficient contribuant à la bonne maîtrise du risque de crédit. La gestion du risque de crédit est centralisée au niveau du Domaine Gestion du Risque de Crédit. Cette entité a pour missions d'identifier, de surveiller, de prévenir et de maîtriser le risque de crédit tout en veillant au respect des dispositions réglementaires en matière de gestion du risque de crédit.

Rattaché directement au Président du Directeur, le positionnement du Domaine Gestion du Risque de Crédit lui permet de remonter rapidement les faiblesses soulevées et de disposer de l'attention nécessaire des organes d'administration et du Directoire. Le Domaine Gestion du Risque de Crédit intègre plusieurs composantes organisationnelles (Pôle Management du Risque Crédit, Pôle Ingénierie Financière et Engagements/GA/E, Pôle Engagements PME et Professionnels et le Pôle Régulation des Engagements) qui interagissent afin de disposer d'une vision transversale et objective du risque de crédit, suivre la qualité du portefeuille puis assurer le respect et la mise en œuvre de la politique générale de la Banque en matière d'engagements et de maîtrise du risque de crédit.

La responsabilité de gestion du risque de crédit concerne toutes les parties prenantes dans le processus de crédit. Elle est partagée entre les instances de gouvernance de la Banque, le Directoire, la Direction Générale « Banque Commerciale » le Réseau, le Domaine Gestion du Risque de Crédit et le Domaine Remédial Management.

La gouvernance et l'organisation du risque de crédit s'articulent autour des principes suivants :
- Le respect des règles de bonne gouvernance du risque de crédit relatives aux dispositifs de contrôle interne et de gestion du risque de crédit ;
- La mise en place d'une gouvernance robuste, la maîtrise du risque de crédit, la remontée rapide des problèmes et les insuffisances à l'organe dirigeant ;
- La définition des attributions et des modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités qui sont régis par des chartes qui en précisent les domaines de compétences et les modalités de fonctionnement ;
- La prise de décisions stratégiques en matière de risque de crédit en toute connaissance de cause par les plus hautes instances de la Banque ;
- La collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux ;
- La définition d'un cadre de fonctionnement organisationnel qui clarifie les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion du risque ;
- Le déploiement d'une organisation adéquate, adaptée à la taille, à la nature, au volume des opérations et à la complexité des risques inhérents à la Banque et à ses activités ;

- La séparation claire des responsabilités : la responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision du risque de crédit est partagée entre les entités opérationnelles et les instances de contrôle interne et de gestion du risque de crédit ;
- Le déploiement d'une structure organisationnelle favorisant la prise de décision de manière efficace, la transparence et responsabilisant le personnel de la Banque ;
- L'intégration de la fonction risque de crédit dans la planification stratégique ;
- Le maintien de l'indépendance et de l'efficacité du processus d'examen et de surveillance des risques ;
- La forte implication de l'ensemble des collaborateurs de la Banque dans le processus de gestion du risque, de la promotion de la culture risque et ce, depuis le Conseil de Surveillance jusqu'aux équipes opérationnelles.

1.2. La Politique Générale du Risque de Crédit

La Politique Générale du Risque de Crédit a pour objectif de constituer un cadre d'intervention sécurisée permettant le développement maîtrisé des activités de la Banque en conformité avec ses orientations stratégiques. Elle est déclinée sous plusieurs formes : secteur d'activité, filière, segment de marché et risque.

Cette politique est approuvée d'abord par le Directoire puis validée par le Conseil de Surveillance via le Comité des Grands Risques. Elle s'articule autour de quatre axes principaux : la politique de gestion du risque de crédit, la politique de gestion du risque de contrepartie, la politique de gestion du risque de marché et la politique de gestion du risque de crédit. Elle est révisable régulièrement et à la survenance de tout événement interne et externe, de nature à impacter les risques de la Banque.

La mise en œuvre de cette politique repose sur un corpus réglementaire interne étoffé conforme aux meilleures pratiques en la matière, adapté à la nature des activités et cohérent avec les objectifs et la stratégie de la Banque. Celle-ci couvre l'intégralité du processus de gestion du risque de crédit, à travers des chartes, des procédures, des normes indicatives de financement, recueils des compétences et compétences, fixant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de maîtrise et de suivi des risques.

La Politique Générale du Risque de Crédit de la Banque s'articule autour des principes suivants :
- Déontologie et conformité ;
- Polyvalence des décisions ;
- Respect des procédures dans l'analyse du risque ;
- Séparation entre la fonction commerciale et la fonction de contrôle et gestion des risques ;
- Réactivité dans le suivi des risques et dans le recouvrement des créances ;
- Sécurité en amont des activités de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
- Rentabilité des opérations ;
- Sécurité des données ;

1.3. Dispositif de gestion du risque de crédit

A. Dispositif d'octroi de crédit
Principes directeurs
Le dispositif d'octroi de crédit repose sur les principes fondamentaux suivants :
- La sécurisation en amont des activités de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
- L'évaluation a priori de la qualité des engagements, des projets et de la situation au moment de l'octroi ;
- Le déploiement d'un système de délégation équilibré et contrôlé qui désigne les niveaux de pouvoirs d'attribution de crédit ;
- La collégialité des décisions à travers la responsabilisation de comités de différents niveaux de compétences ;
- L'établissement d'un dispositif de suivi des opérations de crédit et sa revue à minima annuelle pour les entreprises et à chaque événement significatif intervenu sur la situation du client ;
- La mise à jour des comités de suivi du niveau de risque de chaque typologie de clientèle et de la nature du produit sollicité ;
- La séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation du risque de crédit ;
- La rentabilité globale des opérations effectuées avec le client ;
- L'utilisation des outils de la décision, notation interne et score d'octroi ;
- L'utilisation d'un système informatisé de crédit permettant de gérer l'instruction, la réalisation, le suivi des demandes et les débloquages de crédit ;

- Le déploiement de contrôles à priori avant le déblocage du crédit ;
- L'utilisation des normes de notation internes et externes, comme socle dans l'approche de financement. Chaque opération de crédit doit être structurée selon le processus mis en place et doit avoir :
- Objet : la justification économique des opérations de crédit doit être avérée ;
- Structure : les opérations doivent être clairement identifiées et leur suivi doit être assuré ;
- Maturité : les maturités des engagements de crédits doivent être en conformité avec l'objet du crédit ;
- Sensibilisation : la procédure d'octroi de crédit doit être conforme aux règles de déontologie et de conformité ;
- Sécurité : la capacité de remboursement des contreparties doit être analysée et confirmée ;
- Garanties ou sûretés : le crédit doit être assorti de garanties. La valeur économique de ces gages doit être validée par expertises et le règlement actualisé, de même que les paramètres de la notation ;
- Notification : les modalités de crédit doivent être formellement notifiées à la clientèle de manière à préserver les intérêts des parties.

B. Processus d'octroi

Après un entretien avec le client et une première évaluation de sa situation financière, de son activité et de ses besoins, le point de vue (PDV) rédigé à l'instruction de la demande de crédit à travers un système informatique dédié. Il constitue une demande de crédit comportant toutes les informations requises en conformité avec la réglementation et les procédures détaillant les modalités d'analyse et de traitement des demandes de crédit.

Après une analyse qualitative et quantitative du dossier, le PDV élabore une note de présentation qui intègre notamment son avis motivé sur une demande sollicitée. Puis, il la soumet pour approbation aux niveaux supérieurs selon le schéma délégué.

Une fois la décision d'octroi de crédit établie, elle est acheminée aux points de vente. La mise en place du crédit est effectuée par un back-office régional ou par le siège. Les opérations sont réalisées par le siège ou par les points de vente, selon un schéma délégué. Ce schéma assure que les engagements les plus importants ou les plus risqués soient traités au plus haut niveau, garantissant une implication appropriée du management dans la prise de risque de crédit. Un système de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit est mis en place afin d'assurer la conformité des décisions prises aux processus d'octroi de crédit et l'intégrité de la personne déléguée.

C. Délégation de pouvoir

Toutes les demandes d'octroi de crédit sont présentées pour la prise de décision à l'instance compétente selon un schéma délégué. Ce schéma assure que les engagements les plus importants ou les plus risqués soient traités au plus haut niveau, garantissant une implication appropriée du management dans la prise de risque de crédit. Un système de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit est mis en place afin d'assurer la conformité des décisions prises aux processus d'octroi de crédit et l'intégrité de la personne déléguée.

D. Dispositif d'évaluation du risque de crédit

Pour faciliter l'évaluation et la quantification du risque de crédit, des systèmes de mesure du risque ont été mis en place :
- Notation interne
Le système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion du risque de crédit et repose sur les principes directeurs suivants :
- La cohérence entre les décisions prises et le profil de risque désigné par chaque note ;
- L'attribution d'une notation interne unique pour chaque client ;
- La revue, au moins une fois par an, de la notation interne ;
- L'utilisation de la notation comme élément d'aide à la décision ;
- Le suivi des contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque ;
- La qualité de la notation permet de mesurer et de garantir de manière fiable le risque de crédit ;
- L'évaluation de la qualité des expositions de la Banque à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution ;
- L'application périodique de la régularité et des comités internes modélisés, de la qualité du portefeuille par classe de risque et ce, à travers des reportings agrégés ;
- Une revue périodique de la performance et de la robustesse des modèles de notation en matière de discrimination et de prédiction de la défaillance du client.

Le dispositif de notation interne est composé de modèles appropriés à chaque catégorie d'actif, à savoir le segment de clientèle des personnes morales (IE, PME et TPE), les personnes physiques hors agriculteurs et hors agriculteurs et le segment de clientèle des personnes physiques hors agriculteurs. Pour les contreparties opérant dans le secteur de la promotion immobilière, elles sont évaluées à travers la notation de leurs projets. La notation concilie à attribuer une note à chaque contrepartie sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs selon une échelle interne qui se compose de 8 classes de risque homogènes et qui reflète la probabilité de défaut des contreparties. 7 classes pour le portefeuille sans et 1 classe pour le portefeuille en défaut.

Les grilles de notation à dire d'expert développées ont été conçues sur la base des données historiques, des benchmarks et scrutées sur la base de la connaissance métier cumulée par la Banque. La notation constitue également un axe important dans l'évaluation de la qualité des expositions de la Banque et ce, à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution. Un suivi particulier est par ailleurs assuré pour les contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque.

E. Scoring (Direct)

Pour la qualité de détail, les crédits à la consommation sont gérés par un partenaire et sont évalués à travers un système de scoring dédié. De même pour les crédits à l'habitat qui disposent d'un système de scoring spécifique. Pour le crédit à l'agriculture, un système de scoring d'approbation du risque de crédit des petites et moyennes exploitations agricoles et des exploitations agricoles commerciales est mis en place.

F. Dispositif de pilotage du risque de crédit

Le dispositif de pilotage du risque de crédit permet de limiter les risques à des niveaux acceptables. Il repose essentiellement sur les principes fondamentaux suivants :
- Le suivi du respect de la politique générale du risque de crédit ;
- L'examen de la qualité du portefeuille, à travers notamment des analyses et études internes, permettant de disposer d'une vision claire sur le niveau de risque du portefeuille ;
- La revue et l'évaluation régulière du portefeuille de crédit par axe de pilotage ;
- La détection, le plus en amont possible, des contreparties portant des engagements présentant les signaux avancés de détérioration potentielle en vue d'assurer un suivi rigoureux ;
- La gestion et le suivi du risque de concentration selon ses différentes formes avec un suivi adapté des risques majeurs ;
- La maîtrise et la surveillance des risques à travers un dispositif de limites internes et sa déclinaison afin de mieux encadrer l'évolution du portefeuille ;
- Le pilotage de la tarification et son adaptation régulière en fonction de l'évolution des risques ;
- L'application de la capacité de la Banque à résister en cas d'événements extrêmes maintenus à travers un dispositif de simulation de crise (stress-test) ;
- L'identification des risques de changements éventuels des conditions de marché et de la conjoncture qui pourraient avoir un impact négatif sur les fondamentaux ;
- La recherche permanente d'indicateurs ou signaux d'alerte de dégradation potentielle du risque ;
- L'utilisation de la notation tout au long du cycle de crédit ;
- La remontée de toute donnée constatée aux organes de direction et d'administration.

G. Dispositif de Suivi des Créances

Le dispositif de suivi des créances repose sur la prévention et la réactivité dans la mise en œuvre des solutions de régularisation. Il repose sur les principes généraux suivants :
- La conformité avec les dispositions réglementaires et les procédures en matière de suivi des créances ;
- La prévention et la réactivité dans la mise en œuvre des solutions de régularisation visant à éviter toute dégradation des créances ;
- La veille en permanence à la régularité et à la qualité de l'ensemble des contreparties disposant d'un engagement, avec un suivi rapproché des conditions d'utilisation des concours ;
- La responsabilité première du point de vente sur son portefeuille engagements en matière de recouvrement ;
- La synergie et la solidarité entre les différents niveaux du réseau et du siège, chargés du suivi ;
- La tenue régulière de Comités de Suivi des Créances.

H. Dispositif de gestion des créances sensibles

Les créances sensibles comprennent les engagements détenus sur des contreparties dont la capacité à honorer leurs engagements, immédiats et/ou futurs, présentent des motifs d'inquiétude, sans pour autant répondre à l'un des critères de classification parmi les créances en souffrance.

La gestion des créances sensibles consiste notamment à identifier et détecter le plus en amont possible les signaux avancés de détérioration potentielle des contreparties de la Banque portant des engagements en vue d'assurer un suivi rapproché. En matière de couverture, les créances sensibles sont gérées par la constitution d'une provision pour risques généraux d'un montant égal à 10% de l'encours global sans déduction des garanties de l'assiette de calcul des provisions. Toutefois, le Comité peut décider de revoir le niveau de la provision. Lorsque la provision est retirée de la NPL, la provision est retirée de la NPL.

Le Comité de Gestion des Créances Sensibles se tient trimestriellement. Il décide des créances à intégrer ou à retirer de la liste des créances sensibles, du niveau de provisionnement de chaque créance, des plans d'actions à entreprendre et de la revue de la notation interne du client.

2) Dispositif de gestion et recouvrement des créances en souffrance

Le déclassement des créances est une mesure réglementée permettant à la Banque de se prémunir contre les risques de non remboursement des créances. Ce déclassement peut être effectué par la Banque en souffrance (CES) qui présente un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

En fonction de leur degré de risque de perte, les CES sont réparties en trois catégories : les créances pré douteuses, les créances douteuses et les créances en souffrance.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et du niveau de recouvrement des créances en souffrance par provision, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en matière de recouvrement des créances en souffrance.

Concernant la couverture des créances en souffrance par des provisions, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en matière de recouvrement des créances en souffrance. Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et du niveau de recouvrement des créances en souffrance par provision, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en matière de recouvrement des créances en souffrance.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et du niveau de recouvrement des créances en souffrance par provision, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en matière de recouvrement des créances en souffrance.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et du niveau de recouvrement des créances en souffrance par provision, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en matière de recouvrement des créances en souffrance.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et du niveau de recouvrement des créances en souffrance par provision, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en matière de recouvrement des créances en souffrance.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et du niveau de recouvrement des créances en souffrance par provision, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en matière de recouvrement des créances en souffrance.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et du niveau de recouvrement des créances en souffrance par provision, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en matière de recouvrement des créances en souffrance.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et du niveau de recouvrement des créances en souffrance par provision, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en matière de recouvrement des créances en souffrance.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et du niveau de recouvrement des créances en souffrance par provision, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en matière de recouvrement des créances en souffrance.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et du niveau de recouvrement des créances en souffrance par provision, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en matière de recouvrement des créances en souffrance.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et du niveau de recouvrement des créances en souffrance par provision, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en matière de recouvrement des créances en souffrance.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et du niveau de recouvrement des créances en souffrance par provision, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en matière de recouvrement des créances en souffrance.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et du niveau de recouvrement des créances en souffrance par provision, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en matière de recouvrement des créances en souffrance.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et du niveau de recouvrement des créances en souffrance par provision, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en matière de recouvrement des créances en souffrance.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et du niveau de recouvrement des créances en souffrance par provision, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en matière de recouvrement des créances en souffrance.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et du niveau de recouvrement des créances en souffrance par provision, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en matière de recouvrement des créances en souffrance.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et du niveau de recouvrement des créances en souffrance par provision, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en matière de recouvrement des créances en souffrance.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et du niveau de recouvrement des créances en souffrance par provision, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en matière de recouvrement des créances en souffrance.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et du niveau de recouvrement des créances en souffrance par provision, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en matière de recouvrement des créances en souffrance.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et du niveau de recouvrement des créances en souffrance par provision, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en matière de recouvrement des créances en souffrance.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et du niveau de recouvrement des créances en souffrance par provision, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en matière de recouvrement des créances en souffrance.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et du niveau de recouvrement des créances en souffrance par provision, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en matière de recouvrement des créances en souffrance.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et du niveau de recouvrement des créances en souffrance par provision, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en matière de recouvrement des créances en souffrance.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et du niveau de recouvrement des créances en souffrance par provision, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en matière de recouvrement des créances en souffrance.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et du niveau de recouvrement des créances en souffrance par provision, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en matière de recouvrement des créances en souffrance.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et du niveau de recouvrement des créances en souffrance par provision, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en matière de recouvrement des créances en souffrance.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et du niveau de recouvrement des créances en souffrance par provision, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en matière de recouvrement des créances en souffrance.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et du niveau de recouvrement des créances en souffrance par provision, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en matière de recouvrement des créances en souffrance.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et du niveau de recouvrement des créances en souffrance par provision, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en matière de recouvrement des créances en souffrance.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et du niveau de recouvrement des créances en souffrance par provision, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en matière de recouvrement des créances en souffrance.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et du niveau de recouvrement des créances en souffrance par provision, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en matière de recouvrement des créances en souffrance.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et du niveau de recouvrement des créances en souffrance par provision, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en matière de recouvrement des créances en souffrance.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et du niveau de recouvrement des créances en souffrance par provision, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en matière de recouvrement des créances en souffrance.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et du niveau de recouvrement des créances en souffrance par provision, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en matière de recouvrement des créances en souffrance.



PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit

La présentation des états de synthèse du Crédit Agricole du Maroc a été effectuée conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

1.1 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle et engagements par signature

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES CRÉANCES

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :

- Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit.
- Crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie;
- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différents rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle);
- Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière;
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat;

CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR LA CLIENTÈLE

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit:

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,
- Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur provisionnées à hauteur de :
 - * 20 % pour les créances pré-douteuses ;
 - * 50 % pour les créances douteuses ;
 - * 100 % pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés :

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement ;
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles ;
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

1.2 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.3 Portefeuilles de titres

1.3.1 Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du plan comptable des établissements de crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

1.3.2 Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieure à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus.

1.3.3 Titres d'investissement

Les titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus et coupon couru inclus.

1.3.4 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit en :

- Titres de participation ;
- Participations dans les entreprises liées ;
- Titres de l'activité du portefeuille ;
- Autres emplois assimilés.

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis; valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

1.3.5 Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

1.4 Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

1.5 Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.

1.6 Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes:

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	Non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1an
Logiciels informatiques	Sans
Autres éléments du fonds de commerce	Non amortissable

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Immeubles d'exploitation, Bureaux	20 ans
Mobilier de bureau d'exploitation	10 ans
Matériel de bureau d'exploitation	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Autres matériels d'exploitation	5 ans
Agencements, aménagements et installations d'exploitation	10 ans

1.7 Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

1.8 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

INTÉRÊTS

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avals et autres ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charge dès leur facturation.

COMMISSIONS

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

1.9 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère exceptionnel.


BILAN

en milliers de dh

ACTIF	30/06/23	31/12/22
VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	6.888.302	9.826.367
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	2.414.949	2.466.337
À vue	1.612.063	1.787.150
À terme	802.886	679.186
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	94.261.020	94.755.820
Crédits de trésorerie et à la consommation	47.200.013	47.437.237
Crédits à l'équipement	23.670.349	23.253.017
Crédits immobiliers	16.850.311	16.622.049
Autres crédits & financement participatifs	6.540.347	7.423.516
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFECTURAGE	975.574	971.428
TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT	11.388.140	9.439.405
Bons du Trésor et valeurs assimilées	8.880.895	6.936.342
Autres titres de créance	174.061	190.878
Titres de propriété	2.333.184	2.342.185
AUTRES ACTIFS	5.067.797	4.840.640
TITRES D'INVESTISSEMENT	5.718.148	5.730.120
Bons du Trésor et valeurs assimilées	5.718.148	5.730.120
Autres titres de créance		
TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS	3.069.301	3.001.578
Participations dans les entreprises liées	1.304.368	1.332.913
Autres titres de Participations et emplois assimilés	1.764.933	1.668.665
Titres de Moubadara & Moucharaka		
CRÉANCES SUBORDONNÉES		
DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT & WAKALA BIL ISTITHMAR PLACÉS	801.578	905.923
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION		
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN UJARA		
IMMOBILISATIONS INCORPORÉES	456.694	461.175
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7.014.442	7.026.446
TOTAL	138.055.945	139.425.239

HORS BILAN

	30/06/23	31/12/22
ENGAGEMENTS DONNÉS	13.677.173	13.907.154
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	41.071	73.478
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	9.760.242	9.856.916
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	302.140	388.828
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3.573.720	3.587.932
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer		
ENGAGEMENTS REÇUS	6.806.060	6.643.962
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	6.806.060	6.643.962
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir		

COMPTE DE RÉSULTAT

en milliers de dh

	30/06/23	30/06/22
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	3.566.877	3.331.625
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les EC	23.522	13.947
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2.408.267	2.599.193
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	138.931	125.328
Produits sur titres de propriété & certificats de Sukuk	104.029	26.232
Commissions sur prestations de service	290.543	294.853
Autres produits bancaires	601.586	272.072
Transferts de charges sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1.878.749	1.287.980
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les EC	340.665	223.514
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	655.906	575.672
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	93.587	95.166
Autres charges bancaires	788.590	393.629
Transferts de produits sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
PRODUIT NET BANCAIRE	1.688.128	2.043.644
Produits d'exploitation non bancaire	13.236	84.889
Charges d'exploitation non bancaire	89.883	99.511
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1.015.331	984.669
Charges de personnel	534.873	531.033
Impôts et taxes	22.370	21.115
Charges externes	328.918	309.839
Autres charges générales d'exploitation	35.799	28.184
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations	93.370	94.498
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	915.955	963.095
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature	374.045	453.710
Pertes sur créances irrécouvrables	361.448	437.010
Autres dotations aux provisions	180.462	72.376
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	403.721	266.115
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature	187.194	110.719
Récupérations sur créances amorties	22.711	22.427
Autres reprises de provisions	193.817	132.969
RÉSULTAT COURANT	83.917	347.372
Produits non courants	40	573
Charges non courantes	39.827	41.937
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	44.130	306.009
Impôts sur les résultats	8.889	73.075
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	35.241	232.933


TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	en milliers de dh	
	30/06/23	31/12/22
Produits d'exploitation bancaire perçus	3.566.877	6.565.370
Récupérations sur créances amorties	22.711	45.224
Produits d'exploitation non bancaire perçus	13.276	213.332
Charges d'exploitation bancaire versées	-2.413.693	-4.222.370
Charges d'exploitation non bancaire versées	-129.710	-272.899
Charges générales d'exploitation versées	-1.015.331	-2.100.853
Impôts sur les résultats versés	-8.889	-27.352
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	35.241	200.453
Variation de :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	51.388	1.978.572
Créances sur la clientèle	612.398	-5.613.072
Titres de transaction de placement, d'investissement et de participations	-2.004.485	-4.382.408
Autres actifs	-227.158	36.714
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-948.520	5.403.553
Dépôts de la clientèle	-3.314.163	6.712.428
Titres de créance émis	65.638	-1.659.186
Autres passifs	2.763.273	85.637
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-3.001.629	2.562.238
III. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités D'exploitation (I + II)	-2.966.388	2.762.691
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	19	464.273
Acquisition d'immobilisations financières		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-92.556	-1.400.808
Intérêts perçus		
Dividendes perçus		
IV. Flux de Trésorerie Nets Provenant des Activités D'investissement	-92.537	-936.535
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
Émission de dettes subordonnées	120.860	1.380.399
Émission d'actions		
Remboursement des capitaux propres et assimilés		
Augmentation des capitaux propres et assimilés		
Intérêts versés		
Dividendes versés		
V. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités de Financement	120.860	1.380.399
VI. Variation Nette de la Trésorerie (III+ IV+V)	-2.938.065	3.206.555
VII. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	9.826.367	6.619.812
VIII. Trésorerie à la clôture de l'exercice	6.888.302	9.826.367

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

	en milliers de dh	
	30/06/23	30/06/22
I - TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS		
Intérêts et produits assimilés	2.570.719	2.738.468
Intérêts et charges assimilés	1.090.158	894.352
MARGE D'INTÉRÊT	1.480.561	1.844.116
Commissions perçues	290.543	294.853
Commissions servies	5.543	8.016
MARGE SUR COMMISSIONS	285.000	286.836
Résultat des opérations sur titres de transaction	-30.477	-8.022
Résultat des opérations sur titres de placement	-110.907	-55.819
Résultat des opérations de change	104.993	66.233
Résultat des opérations sur produits dérivés		
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	-36.391	2.392
Résultat des opérations sur titres de Moudaraba & Moucharaka		
Divers autres produits bancaires	113.792	39.595
Diverses autres charges bancaires	154.834	129.295
PRODUIT NET BANCAIRE	1.688.128	2.043.644
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-1.731	-57
Autres produits d'exploitation non bancaire	9.831	84.889
Autres charges d'exploitation non bancaire	89.883	72.685
Charges générales d'exploitation	1.015.311	984.669
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	591.015	1.071.121
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature au souffrance	525.589	757.573
Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-18.491	-33.824
RÉSULTAT COURANT	83.917	347.372
RÉSULTAT NON COURANT	-39.787	-41.363
Impôts sur les résultats	8.889	73.075
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	35.241	232.933
II - CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	35.241	232.933
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	93.370	94.498
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	8.058	1.795
Dotations aux provisions pour risques généraux	145.000	
Dotations aux provisions réglementées		
Dotations non courantes		
Reprises de provisions	193.522	130.163
Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles & corporelles	18	1.089
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles & corporelles		11.277
Plus-values de cession sur immobilisations financières	3.405	
Moins-values de cession sur immobilisations financières		26.826
Reprises de subventions d'investissement reçues		
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	84.724	236.077
Bénéfices distribués		
AUTOFINANCEMENT	84.724	236.077

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

	en milliers de dh					
CRÉANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Établissements de crédit à l'étranger	30/06/23	31/12/22
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	5.105.843	160.069	520.641	925.730	6.712.283	9.895.358
VALEURS RECUES EN PENSION						99.901
Au jour le jour						99.901
À terme						
COMPTES ET PRÊTS DE TRÉSORERIE			30.000		30.000	
Au jour le jour						
À terme			30.000		30.000	
PRÊTS FINANCIERS			770.578		770.578	675.552
AUTRES CRÉANCES						
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR			7.931		7.931	8.196
CRÉANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	5.105.843	160.069	1.329.150	925.730	7.520.792	10.679.006

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	en milliers de dh					
CRÉANCES	"Secteur public"	Secteur privé			30/06/23	31/12/22
		Entreprises Financières	Entreprises non financières	"Autre clientèle"		
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	1.206.996	250.738	29.030.810	13.052.995	43.541.539	44.037.382
Comptes à vue débiteurs	309.661	250.738	10.144.837	6.218.528	16.923.764	16.861.941
Créances commerciales sur le maroc	2.280		1.851.762	1.104.062	2.958.104	2.786.312
Crédits à l'exportation			153.075	35.171	188.246	288.694
Autres crédits de trésorerie	895.055		16.881.136	5.695.234	23.471.425	24.100.435
CRÉDITS À LA CONSOMMATION				2.059.618	2.059.618	2.047.958
CRÉDITS À L'ÉQUIPEMENT	479.974	1.154.399	11.893.712	8.756.929	22.285.014	22.089.642
CRÉDITS IMMOBILIERS			5.806.364	10.450.983	16.257.347	16.168.826
AUTRES CRÉDITS	50.000	2.701.965	499.419	1.538.161	4.789.545	5.386.994
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	967.716			967.716	967.716	963.131
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	7.858			3.577.155	3.585.013	2.996.793
CRÉANCES EN SOUFFRANCE		4.677	940.740	805.385	1.750.802	2.036.522
TOTAL	2.712.544	4.111.779	48.171.045	40.241.226	95.236.594	95.727.248


VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'ÉMETTEUR

en milliers de dh

	ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILÉS	ÉMETTEURS PUBLICS	ÉMETTEURS PRIVÉS		30/06/23	31/12/22
			Financiers	Non financiers		
TITRES CÔTÉS	505	14.599.043	2.287.401	219.339	17.106.287	15.169.526
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées		14.599.043			14.599.043	12.636.462
Obligations				173.556	173.556	190.365
Autres titres de créance	505				505	512
Titres de propriété			2.287.401	45.782	2.333.184	2.342.186
TITRES NON CÔTÉS						
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance						
Titres de propriété						
TOTAL	505	14.599.043	2.287.401	219.339	17.106.287	15.169.526

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT

en milliers de dh

	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	8.170.274	8.170.274	8.170.274			
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	5.946.033	5.946.033	5.946.033			
Obligations						
Autres titres de créance	505	505	505			
Titres de propriété	2.223.736	2.223.736	2.223.736			
TITRES DE PLACEMENT	3.246.177	3.220.205	3.309.348	2.370	176.149	176.149
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	3.008.575	2.937.231	2.999.900	2.370	119.352	119.352
Obligations	222.500	173.526	200.000		51.143	51.143
Autres titres de créance						
Titres de propriété	115.102	109.448	109.448		5.654	5.654
TITRES D'INVESTISSEMENT	5.615.209	5.270.712	5.339.731		54.080	10.621
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	5.615.209	5.270.712	5.339.731		54.080	10.621
Obligations						
Autres titres de créance						
TOTAL	17.131.660	16.661.191	16.819.353	2.370	230.229	186.770

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS

en milliers de dh

	30/06/23	31/12/22
INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETÉS		
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES		
DÉBITEURS DIVERS	552.720	514.436
Sommes dues par l'état		
Sommes diverses dues par le personnel	456.922	431.607
Divers autres débiteurs	61	61
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	95.737	82.829
COMPTES DE RÉGULARISATION	3.083.807	3.084.959
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES	1.431.270	1.241.245
TOTAL	5.067.797	4.840.640

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS

en milliers de dh

Société Emettrice	Secteur d'activité	Capital	*Participation au capital en %	valeur Nette Comptable	Provision	Produits inscrits au CPC de l'exercice
AGRICULTURE				14.511	15.154	539
SONACOS	Agro Industrie	160.000	0,98%		50	
COMAPRA	Agro Industrie	66.800	0,01%		8	
SNDE	Agriculture	40.965	0,24%		100	
SOBETA	Agriculture		0,00%		300	
SUNABEL	Agriculture	190.173	0,38%	311		539
SOCIÉTÉ LAITIÈRE CENTRALE DU NORD	Agro Industrie	50.000	0,39%		197	
FRUMAT	Agro Industrie		0,00%		14.499	
HALIOPOLIS	Agriculture	71.000	20,00%	14.200		
BANQUES, FINANCES & SERVICES				663.136	44.770	5.361
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	125.000	100,00%	103.225	21.775	
HOLDAGRO	Agro Industrie	36.376	99,66%	36.251		
INTERBANK	Service	11.500	18,00%	1.403		
MAROCLEAR	Service	100.000	1,80%	1.795		
SWIFT	Service			23		
CENTRE MONÉTIQUE INTERBANCAIRE	Service	98.200	10,18%	10.000		
DAR ADDAMANE	Banque	75.000	0,73%	548		
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40.060	22,18%	5.361	3.421	
IGRANE	Fonds d'investissement	24.605	15,87%	3.905		
RÉGIONAL GESTION	Société de gestion	1.000	18,00%		180	
FOND D'INVESTISSEMENT DE L'ORIENTAL	Fonds d'investissement	150.000	7,17%	4.545	6.205	
FIROBEST	Société de gestion	2.000	12,50%	250		
TARGA	Fonds d'investissement	7.500	99,99%	2.561	4.939	
FINEA	Nantissement de marchés	300.000	0,22%	560		
SMAEX	Assurance	50.000	0,48%	356		
CAM LEASING	Crédit à la consommation	100.000	100,00%	100.000		
AL FILAHI CASH	Gestion d'actif	44.375	100,00%	44.375		
CAM COURTAGE	Courtage Assurance	100	100,00%	100		
MSIN	Société de bourse	10.000	80,00%	15.410		4.800
MSIN GESTION	Gestion d'actifs	5.000	30,00%		1.500	
SOFB	Gestion de Fonds	4.374	4,54%	59		
BOURSE DE CASABLANCA	Bourse	387.518	3,00%	11.765		151
AL AKHDAR BANK	Banque participative	400.000	51,00%	204.000		
AFREXIMBANK	Banque	47.500.000	0,06%	4.727		410
AMIFA	Micro finances	47.011	40,00%	11.917	6.750	
CAM FACTORING	FACTORING	100.000	100,00%	100.000		
DIVERS				2.072.583	6.273	98.128
SONADAC	Aménagement	589.904	2,81%	15.208	1.357	
GCMDDC	Gestion d'archive	10.000	100,00%	5.083	4.917	
CASA PATRIMOINE	Développement Local	31.000	1,61%	500		450
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT LOCAL À RABAT	Développement Local					
AGROPOLE DU LOUKKOS	Développement Local			6.990		
IMMOVERT PLACEMENT	OPCI	537.000	12,64%	21.303		1.532
AVENIR PATRIMOINE SÉCURITÉ SPI - RFA	OPCI			1.300.000		92.429
CDG PREMIUM IMMO SPI-RFA	OPCI			90.000		4.167
REAL ESTATE SECURITY SPI-RFA	OPCI			200.000		
OPCI SECURE REAL ESTATE INVEST	OPCI	721.230	60,00%	432.729		
IMMOVERT CAPITAL	Société civile Immobilière	120	100,00%	120		
SCI LIMA				200		
DOTATIONS DIVERSES				319.071	65.018	
TOTAL				3.069.301	131.215	104.029


IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

en milliers de dh

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Reclassements	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	995.882	16.000			1.011.882	534.707	20.481		555.188	456.694
- Droit au bail	20.149				20.149	8.170			8.170	11.979
- Immobilisations en recherche et développement										
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	975.733	16.000			991.733	526.537	20.481		547.018	444.715
- Immobilisations incorporelles hors exploitation										
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9.309.096	76.556	1.657		9.383.994	2.282.649	88.560	1.657	2.369.552	7.014.442
- Immeubles d'exploitation	3.661.381	11		580.680	4.242.072	288.794	14.634		303.427	3.938.644
- Mobilier et matériel d'exploitation	932.804	7.694	1.657	45	938.887	805.228	18.887	1.657	822.459	116.428
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	1.257.832	19.195		3.811	1.280.838	968.712	33.249		1.001.961	278.877
- Immobilisations corporelles hors exploitation	3.173.983	16.211		427.345	2.762.848	219.930	21.789		241.719	2.521.129
- Immobilisations en cours	283.096	33.445		157.191	159.330					159.330
TOTAL	10.304.977	92.556	1.657		10.395.876	2.817.356	109.041	1.657	2.924.740	7.471.136

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

en milliers de dh

DETTES	ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU MAROC			ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT À L'ÉTRANGER	30/06/23	31/12/22
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS		108.580	80.724		189.304	227.511
VALEURS DONNÉES EN PENSION	7.635.115				7.635.115	8.566.060
- Au jour le jour						
- À terme	7.635.115				7.635.115	8.566.060
EMPRUNTS DE TRÉSORERIE	3.806.000	2.656.419	1.950.000	140.626	8.553.045	7.884.159
- Au jour le jour						
- À terme	3.806.000	2.656.419	1.950.000	140.626	8.553.045	7.884.159
EMPRUNTS FINANCIERS				1.304.200	1.304.200	1.969.803
AUTRES DETTES		8.640	127		8.767	8.889
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	36.048	5.347	23.236	6.514	71.145	53.676
TOTAL	11.477.163	2.778.987	2.054.087	1.451.340	17.761.577	18.710.098

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

en milliers de dh

DÉPÔTS	Secteur public	Secteur privé			30/06/23	31/12/22
		Entreprises financières	Entreprises non financière	Autre clientèle		
COMPTES À VUE CRÉDITEURS	9.166.760	1.005.482	10.389.393	29.530.832	50.092.467	51.654.674
COMPTE D'ÉPARGNE				14.405.074	14.405.074	14.364.957
DÉPÔTS À TERME	6.572.134	6.008.121	6.425.384	7.128.409	26.134.048	27.802.253
EMPRUNTS FINANCIERS		684.952			684.952	773.727
AUTRES COMPTES CRÉDITEURS	149.273	36.064	1.420.164	772.664	2.378.165	2.480.684
INTÉRÊTS COURUS À PAYER				406.132	406.132	338.707
TOTAL	15.888.167	7.734.619	18.234.941	52.243.111	94.100.839	97.415.002

DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS

en milliers de dh

	30/06/23	31/12/22
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS		
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES	2.652.527	414.515
CRÉDITEURS DIVERS	237.447	233.816
- Sommes dues à l'État	111.808	122.185
- Sommes dues aux organismes de prévoyance	53.465	47.755
- Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	12.568	12.568
- Fournisseurs de biens et services	46.373	45.329
- Divers autres créditeurs	13.233	5.979
COMPTES DE RÉGULARISATION	1.081.803	560.173
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES		
TOTAL	3.971.777	1.208.504


PROVISIONS

	31/12/22	Dotations	Reprises	Autres variations	30/06/23
PROVISIONS, DÉDUITES DE L'ACTIF, SUR:	7.488.553	528.249	239.423		7.777.380
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	6.800.339	374.018	187.194		6.987.164
Titres de placement	79.304	146.152	49.307		176.149
Titres de participation et emplois assimilés	125.479	8.058	2.322		131.215
Titres d'investissement	11.220		600		10.620
Immobilisations en crédit-bail et en location					-
Valeurs et emplois assimilés	91.076				91.076
Autres actifs	381.135	21			381.156
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	1.674.957	172.410	190.895	-73.138	1.583.334
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	10.773	6			10.779
Provisions pour risques de change	16.681				16.681
Provisions pour risques généraux	1.168.000	145.000	178.000		1.135.000
Provisions pour autres risques et charges	479.503	27.405	12.895	-73.138	420.875
Provisions réglementées					
TOTAL	9.163.510	700.659	430.318	-73.138	9.360.714

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE

	30/06/23	31/12/22
Subventions d'investissement	3.578	3.578
Subvention KFW reçue	15.785	15.785
Subvention Union Européenne reçue	3.578	3.578
Autres subventions reçues de l'Etat		
Montant inscrit à pertes et profits	-15.785	-15.785
Fonds de garantie Union Européenne	3.578	3.578
TOTAL	7.157	7.157

DETTES SUBORDONNÉES

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Durée	Conditions de remboursement (anticipé, subordination et convertibilité)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaaleur en KDH)	Dont entreprises liées		Dont autres apparentés	
						Montant N (en contrevaaleur en KDH)	Montant N-1 (en contrevaaleur en KDH)	Montant N (en contrevaaleur en KDH)	Montant N-1 (en contrevaaleur en KDH)
MAD	70.000		7 ans	Subordonnées	70.000				
MAD	4.439.500		10 ans	Subordonnées	4.439.500	143.500			
MAD	1.350.000		Perpétuelles	Subordonnées Perpétuelles	1.350.000	70.000			
TOTAL	5.859.500				5.859.500	213.500			

CAPITAUX PROPRES

	31/12/22	Affectation du résultat	Autres variations	30/06/23
Écarts de réévaluation				
Réserves et primes liées au capital	3.731.987	200.453		3.932.440
Réserve légale	128.528	10.023		138.350
Autres réserves	2.160.540	190.430		2.350.970
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1.443.120			1.443.120
Capital	4.227.677			4.227.677
Capital appelé	4.227.677			4.227.677
Capital non appelé				
Certificats d'investissement				
Fonds de dotations				
Actionnaires: Capital non versé				
Report à nouveau (+/-)				
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)				
Dividendes distribués				
Résultat net de l'exercice (+/-)	200.453	-200.453	35.241	35.241
TOTAL	8.160.117	-	35.241	8.195.358

OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS

	30/06/23	31/12/22
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME	6.185.557	8.890.273
Devises à recevoir	871.030	2.427.122
Dirhams à livrer	361.511	1.510.281
Devises à livrer	2.701.534	2.915.844
Dirhams à recevoir	2.251.482	2.037.026
ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS		
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés réglementés de cours de change		
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change		
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments		
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments		
TOTAL	6.185.557	8.890.273

DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

	en milliers de dh			
	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations TVA de l'exercice	Solde de fin de l'exercice
	1	2	3	(1+2-3=4)
A. TVA. Facturée	35.848	90.004	102.350	23.502
B. TVA. Récupérable	17.849	98.917	100.166	16.600
sur charge	13.344	75.578	74.816	14.106
sur immobilisations	4.505	23.339	25.350	2.494
C. TVA. due ou crédit de TVA = (A-B)	17.999	-8.913	2.184	6.903


ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

	en milliers de dh	
	30/06/23	31/12/22
Engagements de financement et de garantie donnés	13.677.173	13.907.154
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	41.071	73.478
Engagements de financement en faveur de la clientèle	9.760.242	9.856.916
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	302.140	388.828
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3.573.720	3.587.932
Engagements de financement et de garantie reçus	6.806.060	6.643.962
Engagements de financement et de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	6.806.060	6.643.962
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		

MARGE D'INTÉRÊT

	en milliers de dh	
	30/06/23	30/06/22
INTÉRÊTS PERCUS	2.570.719	2.738.468
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les ECA	23.522	13.947
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2.408.267	2.599.193
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	138.931	125.328
INTÉRÊTS SERVIS	1.090.158	894.352
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les ECA	340.665	223.514
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	655.906	575.672
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	93.587	95.166
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
MARGE D'INTÉRÊT	1.480.561	1.844.116

VALEURS ET SURETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE

en milliers de dh			
Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	2.322.021		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	2.322.021		
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	7.740.155		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles	3.806.000		
TOTAL	11.546.155		

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

	en milliers de dh	
	30/06/23	31/12/22
ACTIF :	4.321.135	4.363.522
Valeur en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	261.290	222.434
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	925.730	1.041.575
Prêts de trésorerie		
Créances sur la clientèle	2.574.883	2.520.337
Titres de transaction, de placement et d'investissement	498.291	509.117
Autres actifs	42.274	50.803
Titres de participation et emplois assimilés	18.667	19.257
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et location		
Immobilisations incorporelles et corporelles		
PASSIF :	4.321.135	4.363.522
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1.930.791	1.991.649
Dépôts de la clientèle	1.298.253	1.023.418
Emprunts de trésorerie à terme		
Titres de créance émis		
Autres passifs	1.092.090	1.348.455
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
HORS BILAN :		
Engagements donnés	1.002.897	1.178.325
Engagements reçus		
Autres cautions & garanties données d'ordre établissement de crédit & assimilés	302.140	388.828

PLUS OU MOINS VALEURS SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

en milliers de dh						
Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
Immobilisations corporelles	1.657	1.657		18	18	
TOTAL	1.657	1.657		18	18	

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ

	en milliers de dh	
	30/06/23	30/06/22
Titres de participations & titres de placement	104.029	26.232
TOTAL	104.029	26.232


RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ

	en milliers de dh	
	30/06/23	30/06/22
PRODUITS	591.823	258.709
Gains sur les titres de transaction	430.456	105.697
Plus value de cession sur titres de placement	439	5.957
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	49.307	11.109
Gains sur les produits dérivés		
Gains sur les opérations de change	111.621	135.945
CHARGES	628.214	256.317
Pertes sur les titres de transaction	460.933	113.719
Moins value de cession sur titres de placement	14.501	48.230
Étalement de la prime d'investissement / placement		
Dotation aux provisions sur dépréciation des titres de placement	144.152	24.656
Pertes sur les produits dérivés		
Pertes sur opérations de change	6.628	69.713
Diverses autres charges bancaires		
RÉSULTAT	-36.391	2.392

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	en milliers de dh	
	30/06/23	30/06/22
CHARGES DE PERSONNEL	534.873	531.033
Dont salaires & appointements	54.242	52.416
Dont charges d'assurances sociales	40.863	40.890
Dont charges de retraite	51.573	51.211
Dont charges de formation	7.725	8.667
Dont autres charges de personnel	380.470	377.889
IMPÔTS ET TAXES	22.370	21.115
Taxes urbaines & taxes d'éligibilité	4.804	4.427
Patente	12.928	12.883
Autres impôts & taxes	4.638	3.803
CHARGES EXTERNES	328.918	309.839
Loyers de crédit-bail et de location	85.526	83.874
Frais d'entretien et de réparation	75.738	67.989
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	17.240	16.063
Transports et déplacements	22.202	18.236
Publicité, publications et relations publiques	17.955	27.139
Autres charges externes	110.258	96.538
AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	35.799	28.184
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES	93.370	94.498
TOTAL	1.015.331	984.669

COMMISSIONS

	en milliers de dh	
	30/06/23	30/06/22
COMMISSIONS PERÇUES :	320.498	324.798
sur opérations avec les établissements de crédit		
sur opérations avec la clientèle	29.955	29.945
sur opérations de change		
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
sur produits dérivés		
opérations sur titres en gestion et en dépôt	980	3.934
Commissions sur fonctionnement de compte	101.889	100.839
sur moyens de paiement	140.766	151.123
sur activités de conseil et d'assistance		
sur ventes de produits d'assurances		
sur autres prestations de service	46.908	38.957
Commissions sur opérations de change		
COMMISSIONS VERSÉES	5.502	8.016
sur opérations avec les établissements de crédit		
sur opérations avec la clientèle		
sur opérations de change		
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
sur produits dérivés		
opérations sur titres en gestion et en dépôt		
sur moyens de paiement		
sur activités de conseil et d'assistance		
sur ventes de produits d'assurances		
sur autres prestations de service		
Sur achats et cessions de titres	5.502	8.016

TITRES ET AUTRES ACTIFS GÉRÉS OU EN DÉPÔTS

	30/06/2023		31/12/2022	
	NOMBRE DE COMPTES (CLIENT)	Montants en milliers de dirhams *	NOMBRE DE COMPTES (CLIENT)	Montants en milliers de dirhams *
Titres dont l'établissement est dépositaire (Actions)	2.121	355.290	2.131	553.286
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire (OPCVM)	79	1.852.014	78	1.796.342
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire (TCN)	4	1.801.800	5	1.825.183
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

VENTILATION DES RÉSULTATS PAR MÉTIERS OU PÔLE D'ACTIVITÉ ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (MAROC)

	en milliers de dh	
	30/06/23	30/06/22
Produit Net Bancaire	1.688.128	2.043.644
Résultat Brut d'exploitation	591.015	1.071.121
Résultat avant impôt	44.130	306.009

AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

	en milliers de dh	
	Montants	Montants
A- Origine des résultats affectés		
Décision de l'assemblée Générale du 22 Juin 2023		
Report à nouveau		Réserve légale 10.023
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves 190.430
Résultat net de l'exercice	200.453	Dividendes
Prélèvement sur les bénéfices		Report à nouveau
Autres prélèvements		Résultats nets en instance d'affectation
TOTAL A	200.453	TOTAL B 200.453

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

	en milliers de dh	
	30/06/23	30/06/22
AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES		
AUTRES PRODUITS BANCAIRES	601.586	272.072
Gains sur titres de transaction	430.456	105.697
Plus-values de cession sur titres de placement	439	5.957
Produits sur opérations de change	111.621	135.945
Divers autres produits bancaires	9.763	13.363
Reprises de provision sur dépréciations des titres de placement	49.307	11.109
AUTRES CHARGES BANCAIRES	788.590	393.629
Charges sur emprunts de titres		
Charges sur titres de transaction	460.933	113.719
Charges sur moyens de paiement		
Charges sur dettes subordonnées et fonds publics affectés		
Cotisation au fonds de garantie	79.965	71.806
Charges opération de change	6.628	69.713
Moins values sur cession de titres	14.501	48.230
Autres charges	80.411	65.506
Dotations aux Provisions sur titres	146.152	24.656
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE		
PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	13.236	84.889
Plus values de cession d'immobilisation	3.536	81.100
Subventions reçues		
Autres produits non bancaires	9.699	3.789
CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	89.883	99.511
Charges sur valeurs et emplois divers	64.150	45.703
Autres charges non bancaires	25.733	53.808
AUTRES CHARGES		
DOTATION AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	915.955	963.095
AUTRES PRODUITS		
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	403.721	266.115
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS		
Produits non Courants	40	573
Charges non Courants	39.827	41.937

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS

	en milliers de dh	
	30/06/23	30/06/22
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	83.917	347.372
Réintégrations fiscales	5.688	11.424
Déductions fiscales	116.629	119.932
Résultat courant théoriquement imposable	-27.023	238.865
Impôt théorique sur résultat courant	8.889	88.380
RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS	-35.912	150.485

PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL

	en milliers de dh	
	30/06/23	
I - RÉSULTAT NET COMPTABLE	44.130	
. Bénéfice net	44.130	
. Perte nette		
II - RÉINTEGRATIONS FISCALES	5.688	
III - DÉDUCTIONS FISCALES	116.629	
IV - RÉSULTAT BRUT FISCAL		
. Bénéfice brut		
. Déficit brut fiscal		-66.811
. Cumul des amortissements différés imputés		
V - REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTÉS		
VI - RÉSULTAT NET FISCAL		
. Bénéfice net fiscal		
. Déficit net fiscal		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFÉRÉS		
VIII - CUMUL DES DÉFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		


DATATION ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

- Date de clôture [1]	30/04/2023
- Date d'établissement des états de synthèse [2]	19/09/2023
[1] Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
[2] Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.	

INDICATIONS DES ÉVÉNEMENTS

DATES	- Favorables	NÉANT
	- Défavorable	NÉANT

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Montant du capital :				en milliers de dh
Montant du capital social souscrit et non appelé				4.227.677
Valeur nominale des titres				100
Nom des principaux actionnaires ou associés	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %	
	Exercice précédent	Exercice actuel		
ETAT MAROCAIN	31.780.465	31.780.465		75,2%
MAMDA	3.134.311	3.134.311		7,4%
MCMA	3.134.311	3.134.311		7,4%
CDG	4.227.678	4.227.678		10%
TOTAL	42.276.765	42.276.765		100%

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

	30/06/23	30/06/22	30/06/21	en milliers de dh
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS	14.234.896	12.831.837	12.486.380	
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE				
Produit net bancaire	1.688.128	2.043.644	2.038.878	
Résultat avant impôts	44.130	306.009	271.706	
Impôts sur les résultats	8.889	73.075	45.712	
Bénéfices distribués				
Résultats non distribués mis en réserve ou en instance d'affectation	3.967.681	3.964.921	3.617.038	
RÉSULTAT PAR TITRE (en Dirhams)				
Résultat net par action ou part sociale	0,83	5,51	5,35	
Bénéfice distribué par action ou part sociale				
PERSONNEL				
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	534.873	531.033	531.955	
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3.886	3.882	3.846	

TITRES DE CRÉANCES ÉMIS

								en milliers de dh
Nature	Date souscription	Date échéance	Taux	Maturité	principal	"Intérêts Courus"	Total	
CD	19/04/2017	19/04/2024	3,71	7 ANS	500.000	3.710	503.710	
CD	14/11/2019	14/11/2024	4	6 ANS	267.000	5.073	272.073	
CD	12/06/2020	12/06/2027	3,4	7 ANS	500.000	850	500.850	
CD	15/06/2020	15/06/2027	3,4	7 ANS	300.000	425	300.425	
CD	17/06/2020	17/06/2027	3,4	7 ANS	200.000	246	200.246	
CD	18/01/2021	18/01/2026	3,66	6 ANS	210.000	2.529	212.529	
CD	16/02/2021	16/02/2026	2,48	5 ANS	260.000	2.400	262.400	
CD	19/02/2021	19/02/2028	2,77	7 ANS	50.000	504	50.504	
CD	04/08/2021	04/08/2023	2,12	2 ANS	100.000	1.943	101.943	
CD	06/08/2021	06/08/2023	2,11	2 ANS	210.000	4.037	214.037	
CD	21/09/2021	21/09/2023	2,09	2 ANS	150.000	2.456	152.456	
CD	11/11/2021	11/11/2028	2,79	7 ANS	200.000	3.581	203.581	
CD	15/11/2021	15/11/2026	2,5	5 ANS	50.000	788	50.788	
CD	22/03/2022	22/03/2024	2,15	2 ANS	398.000	2.982	400.982	
CD	09/05/2022	09/05/2024	2,17	2 ANS	40.000	125	40.125	
CD	27/05/2022	27/05/2024	2,32	2 ANS	100.000	219	100.219	
CD	08/02/2023	09/08/2023	3,4	26 SEMAINES	163.000	2.186	165.186	
CD	30/03/2023	03/07/2023	3,45	3 MOIS	546.000	4.814	550.814	
CD	20/04/2023	19/10/2023	3,55	6 MOIS	73.000	511	73.511	
CD	28/04/2023	26/04/2024	3,8	52 SEMAINES	100.000	665	100.665	
CD	28/04/2023	28/04/2025	4,35	2 ANS	1.000.000	7.613	1.007.613	
CD	12/05/2023	10/11/2023	3,38	26 SEMAINES	490.000	2.254	492.254	
CD	22/05/2023	01/12/2023	3,38	26 SEMAINES	300.000	1.099	301.099	
CD	26/05/2023	24/11/2023	3,32	26 SEMAINES	20.000	65	20.065	
CD	26/05/2023	24/05/2024	3,68	53 SEMAINES	125.000	447	125.447	


PASSIF ÉVENTUEL

Conformément à législation fiscale en vigueur, les exercices clos 2019, 2020, 2021, & 2022 ne sont pas prescrits. Les déclarations fiscales du Crédit Agricole du Maroc au titre de l'impôt sur les sociétés (IS) de la TVA et de l'impôt sur les revenus salariaux (IR) ainsi que les déclarations sociales de la CNSS peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappel éventuels d'impôts et taxes.

Au Titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie des rôles peuvent faire l'objet de révision.

VENTILATION, EN FONCTION DE LA DURÉE RÉSIDUELLE, DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

EMPLOIS	Mois				Années			Total
	Durée ≤ 1	1 < Durée ≤ 3	3 < Durée ≤ 6	6 < Durée ≤ 12	1 < Durée ≤ 2	2 < Durée ≤ 5	Durée > 5	
CRÉANCES SUR LES ECA				30.000				30.000
PRÊTS FINANCIER					52.743	717.322		770.065
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	5.622.745	3.796.744	3.020.136	9.219.127	8.829.769	12.534.614	17.819.494	60.842.629
TITRES DE CRÉANCE		149.968	8.365.192	1.867.607	831.274	1.253.535	4.664.084	17.131.660
CRÉANCES SUBORDONNÉES								
DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT PLACÉS		128.463	80.628	84.872	457.615	50.000		801.578
TOTAL EMPLOIS	5.622.745	4.075.175	11.465.956	11.201.606	10.171.401	14.555.471	22.483.578	79.575.932

RESSOURCES	Mois				Années			Total
	Durée ≤ 1	1 < Durée ≤ 3	3 < Durée ≤ 6	6 < Durée ≤ 12	1 < Durée ≤ 2	2 < Durée ≤ 5	Durée > 5	
DETTES ENVERS LES ECA	9.541.723	4.431.437	1.036.000	1.179.000				16.188.160
EMPRUNTS FINANCIERS	394.612	41.225	40.016	81.288	167.261	459.749	120.050	1.304.201
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	5.585.560	4.819.305	7.530.196	7.392.456	1.478.519	12.965		26.819.001
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	546.000	623.000	883.000	1.263.000	1.267.000	1.570.000	200.000	6.352.000
DETTES SUBORDONNÉES			70.000			2.289.500	3.500.000	5.859.500
TOTAL RESSOURCES	16.067.895	9.914.967	9.559.212	9.915.744	2.912.780	4.332.214	3.820.050	56.522.862

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MÊME BÉNÉFICIAIRE

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
4	5.970.137	5.181.298	736.390	52.449

ACTIFS À RISQUE, RESTRUCTURÉS & IMPRODUCTIFS

	Encours		Provisions	
Créances en Souffrance Brutes		8.755.407		6.997.942
Watchlist		3.913.794		845.961

EFFECTIF

	en nombre	
	30/06/23	31/12/22
Effectifs rémunérés	3.898	3.874
Effectifs utilisés	3.898	3.874
Effectifs équivalent plein temps	3.898	3.874
Cadres équivalent plein temps	2.559	2.507
Employés équivalent plein temps	1.339	1.367
Dont effectifs employés à l'étranger		

RÉSEAU

	en nombre	
	30/06/23	31/12/22
Guichets permanents	491	491
Guichets périodiques	1	1
Guichets automatiques de la banque	621	609
Succursales & agences à l'étranger		
Réseaux de représentation à l'étranger		

COMPTES DE LA CLIENTÈLE

	en nombre	
	30/06/23	31/12/22
Compte courants	215.143	209.599
Comptes chèques, hors MRE	496.229	488.617
Comptes MRE	14.922	14.510
Comptes d'épargne	806.636	793.338
Comptes à terme et bons de caisse	3.389	3.300
TOTAL	1.536.319	1.509.364

CARACTÉRISTIQUES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DES FP

Les caractéristiques des dettes subordonnées du CAM se présentent comme suit au 30/06/2023 :

en milliers de dh				
Date	Montant initial	Capital restant	Maturité	Taux en vigueur
2015	140.500	-	7 ANS	4,42% (fixe)
2015	759.500	759.500	10 ANS	4,8% (fixe)
2016	70.000	70.000	7 ANS	4,11% (fixe)
2016	180.000	180.000	10 ANS	2,75% (variable)
2016	350.000	350.000	10 ANS	4,43% (fixe)
2017	1.000.000	1.000.000	10 ANS	4,22% (fixe)
2018	500.000	500.000	10 ANS	4,10% (fixe)
2019	450.000	450.000	10 ANS	3,71% (fixe)
2019	631.600	631.600	PERPÉTUELLE	5,78% (variable)
2019	218.400	218.400	PERPÉTUELLE	4,36% (variable)
2020	140.000	140.000	PERPÉTUELLE	4,38% (variable)
2020	60.000	60.000	PERPÉTUELLE	5,44% (variable)
2022	250.000	250.000	10 ANS	3,18% (variable)
2022	950.000	950.000	10 ANS	2,61% (variable)
2022	300.000	300.000	PERPÉTUELLE	4,31% (variable)


FONDS PROPRES

	en milliers de dh	
	30/06/23	31/12/22
FONDS PROPRES	12.927.018	12.924.247
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1	9.094.484	9.058.713
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	7.800.484	7.764.713
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET 1	5.670.797	5.670.797
- Instruments de fonds propres de base versés	4.227.677	4.227.677
- Prime d'émission	1.443.120	1.443.120
Résultats non distribués	2.396.230	2.360.991
Autres réserves	128.328	128.328
Autres immobilisations incorporelles	-394.871	-395.403
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1		
Éléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres		
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 (ATI)	1.294.000	1.294.000
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 (T2)	3.832.534	3.865.534
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres T2	3.473.560	3.473.560
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard (SA)	358.974	391.974
Éléments de fonds propres T2 ou déductions - autres		
Eléments déduits dans le cadre de la mesure transitoire		
Montant net des immobilisations incorporelles à déduire des CET 1	-394.871	-395.403
Montant résiduel à réintégrer au niveau des CET 1		
Élément à déduire à raison de 50% des FP de base CET 1		
Élément à déduire à raison de 50% des fonds propres de catégorie 2 (T2)		
TOTAL RISQUES	7.941.364	7.728.937
Exigences réglementaires au titre du risque de crédit	7.188.653	6.959.752
Exigences réglementaires au titre du risque de marché	182.578	184.120
Exigences réglementaires au titre du risque opérationnel	570.133	585.065
RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE	9,16%	9,38%
RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL	13,02%	13,38%

VENTILATION DU RISQUE PAR SEGMENT

		en milliers de dh			
		30/06/23		31/12/22	
Ventilation des risques		"Risque brut (Bilan & HB)"	Risque net pondéré (après ARC)	"Risque brut (Bilan & HB)"	Risque net pondéré (après ARC)
"Risque de crédit"	Souverains	16.916.123	249.146	18.295.120	254.559
	ECA	3.559.738	1.769.601	3.834.566	1.848.963
	Entreprises	76.975.218	48.206.519	76.352.079	45.584.215
	Clièntèle de détail	37.124.687	20.601.307	38.039.260	21.277.951
	autre actif	25.472.934	19.031.591	24.300.593	18.031.218
	TOTAL	160.048.700	89.858.164	160.821.618	86.996.905
Risque de marche (risque de change)			2.282.225		2.301.500
Risque opérationnel (Approche indicateur de base)			7.126.658		7.313.313

AUTRES ÉTATS

ÉTAT	
Immobilisations données en crédit bail avec option d'achat et en location simple	Néant
Engagements sur titres	
Dérogations	
Changements de méthodes	
Actifs éventuels	
Créances subordonnées	

ICAAP

En réponse aux exigences de BAM en matière de gestion des risques et de leur couverture en fonds propres, le Crédit Agricole du Maroc a mis en œuvre le processus d'Évaluation de l'Adéquation des Fonds Propres Internes, dit ICAAP, qui s'intègre de manière systématique et effective dans le fonctionnement quotidien de la banque.

Partant de l'analyse du cadre d'appétence aux risques, le CAM recense chaque année tous les risques significatifs auxquels la banque est/ou peut-être exposée. Ceux-ci sont évalués et quantifiés selon une méthodologie basée sur une série d'indicateurs prudentiels et spécifiques à la banque.

La résultante de ce processus permet l'allocation des fonds propres internes. Il s'agit d'une part du calcul du besoin total en fonds propres internes, d'autre part de l'allocation du capital interne disponible aux différentes entités.

De même, les reportings issus de ICAAP permettent au management de piloter l'appétit aux risques de la banque et d'opérer les ajustements/corrections idoines en termes de gestion courante des activités de la banque.

En application des dispositions du Dahir n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2023. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 14 234 896 dont un bénéfice net de KMAD 35 241, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.


Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) arrêtés au 30 juin 2023, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 25 septembre 2023

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
 Membre Réseau Grant Thornton
 International
 7 Bd. Oued El Ghazal, Casablanca
 Tél : 05 22 54 40 00 - Fax : 05 22 29 06 70

Rachid BOUMEHRAZ
 Associé

Les Commissaires aux Comptes
COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
 Siège: 83 Avenue Hassan II
 CASABLANCA
 Bureau: 50 - 52, Bd. Hassan II, Sankadour
 CASABLANCA
 Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 77 47 34
 Abdellah LAGHCHAoui
 Associé